

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

MINISTÈRE DE
LA JUSTICE

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX
ET
PARTICULIERS

Office
des professions
Québec 

AVRIL 2015

PARTIE 1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ADRESSÉE

EN 2015-2016 À L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

		PAGE
G. 1	LISTE DES VOYAGES <u>HORS QUÉBEC</u> POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 : A) LES ENDROITS ET DATES DE DÉPART ET DE RETOUR; B) LA COPIE DES PROGRAMMES ET RAPPORTS DE MISSION; C) LES PERSONNES RENCONTRÉES; D) LE COÛT (AVEC UNE VENTILATION PAR POSTE : FRAIS DE DÉPLACEMENT, D'HÉBERGEMENT, DE REPAS, AUTRES FRAIS, ETC.); E) LES NOMS DES MINISTRES, DÉPUTÉS, DU PERSONNEL DE CABINET, DES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS (AVEC LEUR TITRE) ET DES AUTRES PARTICIPANTS (AVEC LEUR TITRE) REGROUPÉS PAR MISSION; F) POUR LES ORGANISMES, LES NOMS DES DIRIGEANTS ET FONCTIONNAIRES CONCERNÉS ET AUTRES PARTICIPANTS; G) LA LISTE DES ENTENTES SIGNÉES OU ANNONCÉES, LE CAS ÉCHÉANT; • LES DÉTAILS DE CES ENTENTES; • LES RÉSULTATS OBTENUS À CE JOUR; H) LES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS, LE CAS ÉCHÉANT, AINSI QUE LE NOMBRE D'EMPLOIS ESTIMÉ.	15
G. 2	POUR CHAQUE VOYAGE FAIT EN AVION OU EN HÉLICOPTÈRE PAR CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES, DES MEMBRES DES CABINETS MINISTÉRIELS AU QUÉBEC ET DIRIGEANTS D'ORGANISMES POUR 2014-2015 : A) L'ITINÉRAIRE ET LES DATES DU DÉPART ET/OU DU RETOUR; B) LES COÛTS VENTILÉS; C) LE CAS ÉCHÉANT, TOUT AUTRE COÛT VENTILÉ PAR POSTE : FRAIS D'HÉBERGEMENT, FRAIS DE REPAS, AUTRES FRAIS, ETC.; D) POUR LES ORGANISMES, LES NOMS ET LES TITRES DES DIRIGEANTS ET DES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS ET AUTRES PARTICIPANTS.	16
G. 3	LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ (INCLUANT CELLES SUR INTERNET), EN ARTICLES PROMOTIONNELS ET EN COMMANDITES POUR CHAQUE MINISTÈRE (Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL) ET ORGANISME. FOURNIR LA LISTE DÉTAILLÉE DE CES DÉPENSES EN INDIQUANT : A) LA VENTILATION DES SOMMES DÉPENSÉES POUR 2014-2015, ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016; B) LES NOMS DES FIRMES DE PUBLICITÉ RETENUES; C) LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS EN INDIQUANT LE COÛT ET LE MODE D'OCTROI POUR CHACUN (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ); D) LES NOMS DES FOURNISSEURS, INCLUANT LES CONTRATS DE PHOTOGRAPHIES; E) LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE; F) DANS LE CAS D'UNE COMMANDITE, LA RAISON ET LE NOM DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE; G) LE COÛT TOTAL ET VENTILÉ POUR LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE.	17
G. 4	LISTE DES DÉPENSES POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DE CONFÉRENCES DE PRESSE, D'ÉVÉNEMENTS MÉDIATIQUES, OU AUTRES ÉVÉNEMENTS (SOMMETS, CONGRÈS, CONFÉRENCES, ETC.) : <u>PAR LE MINISTÈRE, EN INCLUANT LE CABINET MINISTÉRIEL OU L'ORGANISME :</u> A) LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016, VENTILÉES PAR TYPE D'ÉVÉNEMENTS; B) LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE; C) LE NOMBRE TOTAL ET LISTE D'ÉVÉNEMENTS VENTILÉ PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT; <u>PAR UNE FIRME EXTERNE :</u> D) LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016, VENTILÉES PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT; E) LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME DE PUBLICITÉ F) LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS EN INDIQUANT LE COÛT, LE MODE D'OCTROI DU CONTRAT (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION, CONTRAT NÉGOCIÉ, AVENANTS); G) LA LISTE ET LES NOMS DES FOURNISSEURS ET CONSULTANTS, S'IL Y A LIEU, INCLUANT LES CONTRATS DE PHOTOGRAPHIES, DES VIDÉOS, ETC.; H) LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE : I) LE NOMBRE TOTAL ET LISTE D'ÉVÉNEMENTS VENTILÉ PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT	18

		PAGE
G. 5	LA LISTE DES DÉPENSES EN FORMATION DE COMMUNICATION : <u>ORGANISÉE PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME :</u> A) LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016, VENTILÉES PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT; B) LE BUT RECHERCHÉ PAR CHAQUE DÉPENSE; C) LE NOMBRE TOTAL ET LA LISTE DES FORMATIONS VENTILÉE PAR CATÉGORIE <u>ORGANISÉE PAR UNE FIRME EXTERNE :</u> D) LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016; E) LE NOM DE LA OU DES FIRMES DE PUBLICITÉ OU DE COMMUNICATIONS; F) LE MODE D'OCTROI DU CONTRAT (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ); G) LA LISTE ET LES NOMS DES FOURNISSEURS OU/ET DES CONSULTANTS, S'IL Y A LIEU; H) LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE; I) LE NOMBRE TOTAL ET LISTE DES FORMATIONS VENTILÉE PAR CATÉGORIE.	19
G. 6	LA LISTE DES DÉPENSES EN FORMATION DE COMMUNICATION : <u>ORGANISÉE PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME POUR LE PERSONNEL POLITIQUE, LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF OU LES DÉPUTÉS :</u> A) LES SOMMES DÉPENSÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016; B) LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE; C) LA NATURE DE LA FORMATION; D) LES PERSONNES CONCERNÉES.	20
G. 7	LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME (Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL) EN 2012-2013 ET EN 2013-2014, EN INDIQUANT, POUR CHAQUE CONTRAT : A) LES NOMS DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME; B) LES NOMS DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT, LEUR MANDAT ET LE RÉSULTAT (RAPPORT OU DOCUMENT FINAL); C) LE DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS (BUT VISÉ); D) LA DATE D'OCTROI DU CONTRAT; E) LE COÛT TOTAL, Y COMPRIS LES AVENANTS ET/OU SUPPLÉMENTS; F) L'ÉCHÉANCIER; G) DANS LE CAS D'UN OCTROI PAR SOUMISSION, FOURNIR LE NOM DES SOUMISSIONNAIRES ET LE MONTANT DES SOUMISSIONS.	21
G. 8	LISTE DÉTAILLÉE DE TOUS LES APPELS D'OFFRES PUBLICS DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME, EN INDIQUANT : A) LA LISTE DES SOUMISSIONS ET LE MONTANT DE CHACUNE DES SOUMISSIONS; B) LA GRILLE D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS; C) LA JUSTIFICATION DU CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE RETENU; D) LE DÉLAI ENTRE LA PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES ET L'OCTROI DU CONTRAT; E) LE CAS ÉCHÉANT, LES APPELS D'OFFRES ANNULÉS EN COURS DE ROUTE ET LA RAISON DE L'ANNULATION.	22
G. 9	LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME EN 2014-2015 ET QUI ONT FAIT L'OBJET DE COÛTS ADDITIONNELS AUTORISÉS PAR LA SOUS-MINISTRE OU LE DIRIGEANT DE L'ORGANISME PUBLIC, COMME IL EST PRÉVU À L'ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS, EN INDIQUANT : INDIQUER SI OUI OU NON LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME COMPILE CETTE INFORMATION ET SOUS QUEL FORMAT. A) LE NOMBRE D'AUTORISATIONS; B) LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME FAISANT L'OBJET DE CET OCTROI; C) LE NOM DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT ET FAISANT L'OBJET DE CET OCTROI; D) LE MONTANT ACCORDÉ; E) LES MOTIFS DE LA DEMANDE; F) TOUT RAPPORT D'ÉVALUATION, DE VÉRIFICATION OU D'ENQUÊTE PRODUIT CONCERNANT UN DE CES CONTRATS.	23
G. 10	LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN CABINET MINISTÉRIEL EN 2013-2014, EN INDIQUANT, POUR CHAQUE CONTRAT : A) LES NOMS DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME; B) LES NOMS DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT, LEUR MANDAT ET LE RÉSULTAT (RAPPORT OU DOCUMENT FINAL); C) LE COÛT; D) L'ÉCHÉANCIER;	24

		PAGE
	E) DANS LE CAS D'UN OCTROI PAR SOUMISSION, LES NOMS DES SOUMISSIONNAIRES ET LE MONTANT DES SOUMISSIONS.	
G. 11	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR 2014-2015 : A) LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES INTÉGRÉS (NOMBRE DE PERSONNES) OU ŒUVRANT AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ ET/OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE; B) LE TOTAL DES COÛTS RELIÉS À CES CONSULTANTS, VENTILÉ PAR CATÉGORIES (INCLUANT LA MASSE SALARIALE); C) LE SOMMAIRE DE TOUT CONTRAT OCTROYÉ POUR L'EMBAUCHE DE CES CONSULTANTS; D) LE NOM DE CHAQUE CONSULTANT ET LA FIRME PAR LAQUELLE IL EST EMPLOYÉ; E) UNE DESCRIPTION DE SON MANDAT; F) LA DATE DE DÉBUT DE SON CONTRAT; G) LA DATE PRÉVUE DE FIN DE SON CONTRAT; H) SA RÉMUNÉRATION ANNUELLE.	25
G.12	POUR CHAQUE PROJET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE OU DE MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE PLUS DE 100 000 \$ INITIÉ DEPUIS L'ANNÉE FINANCIÈRE 2003-2004, AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE, INDIQUER : A) LE NOM DU PROJET; B) LA NATURE DU PROJET; C) L'ÉCHÉANCIER INITIAL (ET REVU S'IL Y A LIEU); D) LE MONTANT INITIALEMENT PRÉVU POUR L'ENSEMBLE DU PROJET; E) LES PLUS RÉCENTES ÉVALUATIONS DU COÛT DU PROJET; F) LES COÛTS ENGENDRÉS JUSQU'À MAINTENANT PAR LE PROJET, AU TOTAL ET VENTILÉS PAR ANNÉE FINANCIÈRE; G) L'ESTIMATION DES COÛTS RESTANT À DÉBOURSER POUR COMPLÉTER LA RÉALISATION DU PROJET; H) LES FIRMES OU OSBL ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET, INCLUANT TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU PROJET, LES SOMMES QUI LEUR ONT ÉTÉ VERSÉES JUSQU'À CE JOUR, LE DÉTAIL DE TOUT CONTRAT OCTROYÉ EN PRÉCISANT LE MODE D'OCTROI, LE MONTANT ET LES DATES; I) LE POURCENTAGE DE RÉALISATION JUSQU'À CE JOUR; J) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS (ETC) AFFECTÉS À CE PROJET; K) LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES INTÉGRÉS OU ŒUVRANT AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE : - LA VALEUR TOTALE ET VENTILÉE DES CONTRATS OU ENTENTES ENTRE LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME ET LES FIRMES EXTERNES POUR CES CONSULTANTS. L) INDIQUER SI L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ÉVALUANT LES POSSIBILITÉS QU'OFFRE LE LOGICIEL LIBRE A ÉTÉ RÉALISÉE, COMME L'EXIGE LA POLITIQUE-CADRE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DES ORGANISMES PUBLICS.	26
G.13	POUR LE CABINET MINISTÉRIEL ET LE BUREAU DE CIRCONSCRIPTION, POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE (BUREAU DU SOUS-MINISTRE, DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS) ET POUR LES ORGANISMES SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT, POUR 2014-2015 (ET LA VENTILATION POUR CHAQUE MOIS), DE CHACUNE DES DÉPENSES SUIVANTES : A) LA PHOTOCOPIE; B) LE MOBILIER DE BUREAU; C) L'AMEUBLEMENT; D) LA DÉCORATION ET L'EMBELLISSEMENT; E) LE DISTRIBUTEUR D'EAU DE SOURCE; F) LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT; G) LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT; H) LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS; I) LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ALCOOL ET DE FÊTES; J) L'ENSEMBLE DES DÉPENSES APPLICABLES À LA PARTICIPATION À DES CONGRÈS, DES COLLOQUES ET TOUTE SESSION DE TYPE PERFECTIONNEMENT OU RESSOURCEMENT : I. AU QUÉBEC; II. À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	27
G. 14	SÉPARÉMENT, POUR LE CABINET MINISTÉRIEL, POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE (BUREAU DU SOUS-MINISTRE, DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS) ET POUR LES ORGANISMES SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT, POUR 2014-2015 (ET LA VENTILATION POUR CHAQUE MOIS), DE CHAQUE DÉPENSE RELIÉE À LA TÉLÉPHONIE : A) LE NOMBRE DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES (« BLACKBERRY », IPHONE OU AUTRES TYPES DE TÉLÉPHONES INTELLIGENTS) UTILISÉS; B) LE NOMBRE DE TABLETTES ÉLECTRONIQUES UTILISÉES (IPAD OU AUTRES); C) LE NOMBRE DE TÉLÉAVERTISSEURS UTILISÉS; D) LES COÛTS D'ACQUISITION DES APPAREILS; E) LE COÛT D'UTILISATION DES APPAREILS; F) LE COÛT DES CONTRATS TÉLÉPHONIQUES; G) LES NOMS DES FOURNISSEURS; H) LE NOMBRE DE MINUTES UTILISÉES; I) LES ORDINATEURS PORTABLES;	28

		PAGE
	J) LE NOMBRE D'ORDINATEURS PORTABLES UTILISÉS; K) LE COÛT DES FRAIS D'ITINÉRANCE; L) LES COÛTS DE RÉSILIATION, S'IL Y A LIEU.	
G.15	CONCERNANT LES EFFECTIFS DE CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES, ET CE, POUR 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016 (PAR ÉTABLISSEMENT POUR LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LE RÉSEAU DE L'ÉDUCATION) : A) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI-CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.); 35 ANS ET PLUS; B) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.); 35 ANS ET MOINS; C) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL; D) LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE CONGÉ DE MALADIE MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI; E) LE NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES TRAVAILLÉES PAR LE PERSONNEL ET LA RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (ARGENT, VACANCES, ETC.); - LE COÛT MOYEN PAR EMPLOYÉ, SELON LA CLASSE DE TRAVAIL. F) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL; G) LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE JOURS DE VACANCES MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI; H) LE NOMBRE DE PLAINTES POUR HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE; I) LE NOMBRE DE PERSONNES ET LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, CONTRACTUELS, ETC.) QUI REÇOIVENT UNE RÉMUNÉRATION DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, ET QUI REÇOIVENT ÉGALEMENT UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION, SOIT LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CÉGEPs, LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, LES AGENCES RÉGIONALES ET LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS. J) L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, PERSONNEL DE BUREAU, OUVRIERS ET AGENTS DE LA PAIX, ETC.) ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS). K) L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR; L) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI NORMALEMENT PRÉVU POUR LA TÂCHE QU'ILS ONT ACCOMPLIE; M) LE NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS); N) LE NIVEAU DES EFFECTIFS POUR CHACUNE DES CATÉGORIES D'EMPLOI POUR CHACUN DES CINQ PROCHAINS EXERCICES BUDGÉTAIRES; O) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES; P) LE NOMBRE DE DÉPARTS VOLONTAIRES, VENTILÉ PAR RAISONS DU DÉPART.	29
G.16	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, ET CE PAR DIRECTION : A) LE NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE EN 2013-2014 ET EN 2014-2015, INCLUANT LE TOTAL ET LA VENTILATION DES INDEMNITÉS VERSÉES; B) LE NOMBRE DE REMPLACEMENTS EFFECTUÉS EN APPLICATION DU PLUS RÉCENT PLAN DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES; C) LE NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE PRÉVUS POUR 2015-2016 ET 2016-2017 ET LES INDEMNITÉS DE RETRAITE QUI SERONT VERSÉES; D) LE NOMBRE DE RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU PARAPUBLIQUE ENGAGÉS POUR UN OU DES CONTRATS.	36
G.17	LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES OCCUPÉS PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES EN 2014-2015 EN INDIQUANT POUR CHACUN D'EUX : A) L'EMPLACEMENT DE LA LOCATION; B) LA SUPERFICIE TOTALE POUR CHAQUE LOCAL LOUÉ; C) LA SUPERFICIE TOTALE RÉELLEMENT OCCUPÉE; D) LA SUPERFICIE INOCCUPÉE; E) LE COÛT DE LOCATION AU MÈTRE CARRÉ; F) LE COÛT TOTAL DE LADITE LOCATION; G) LE COÛT D'AMÉNAGEMENT OU DE RÉNOVATION RÉALISÉ DEPUIS LE 1ER AVRIL 2011, LA NATURE DES TRAVAUX ET LE OU LES BUREAUX VISÉS; H) LA DURÉE DU BAIL; I) LE PROPRIÉTAIRE DE L'ESPACE LOUÉ; J) LES NOMS DES SOUS-LOCATAIRES ET LES REVENUS LIÉS À DES SOUS-LOCATIONS, LE CAS ÉCHÉANT	37

		PAGE
G. 18	POUR LE CABINET MINISTÉRIEL, LES BUREAUX DE CIRCONSCRIPTION DES MINISTRES, LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE ET LA HAUTE DIRECTION DES ORGANISMES PUBLICS, FOURNIR LA VENTILATION DES COÛTS, POUR 2014-2015, DU DÉMÉNAGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, DE LA RÉNOVATION ET AUTRES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES ESPACES OCCUPÉS. POUR LES RÉNOVATIONS, FOURNIR : A) LA OU LES DATES DES TRAVAUX; B) LES COÛTS; C) LE NOM DE LA OU DES FIRMES AYANT EFFECTUÉ LES TRAVAUX.	38
G. 19	LISTE DU PERSONNEL DE CABINET DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES DURANT L'ANNÉE 2014-2015, EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU : A) LA DATE DE L'ENTRÉE EN FONCTION ET LA DATE DE DÉPART, LE CAS ÉCHÉANT; B) LE TITRE DE LA FONCTION; C) L'ADRESSE DU PORT D'ATTACHE; D) LE TRAITEMENT ANNUEL OU, SELON LE CAS, LES HONORAIRES VERSÉS; E) LA PRIME DE DÉPART VERSÉE, LE CAS ÉCHÉANT; F) LE MONTANT TOTAL ET LA VENTILATION DES PRIMES OU BONIS REÇUS; G) LA LISTE DU PERSONNEL POLITIQUE, INCLUANT LE PERSONNEL DE SOUTIEN, QUI FAIT PARTIE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE QUELLE MASSE SALARIALE IL RELÈVE; H) LA DESCRIPTION DE TÂCHES; I) LE MONTANT DÉTAILLÉ DES SALAIRES, DES HONORAIRES ET DES CONTRATS DONNÉS PAR LE CABINET POUR 2014-2015; J) LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU CABINET; K) LA MASSE SALARIALE TOTALE PAR CABINET POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015; L) LE NOM DES EMPLOYÉS BÉNÉFICIANT D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI PRÉVU POUR LA FONCTION OCCUPÉE; M) S'IL A OU NON SIGNÉ LES DIRECTIVES DU PREMIER MINISTRE INTITULÉES : <i>DIRECTIVE SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE RELATIVEMENT À L'EXERCICE DES FONCTIONS DU PERSONNEL DES CABINETS DE MINISTRE ET DIRECTIVE CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES LORS DE LA CESSATION D'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS POUR L'ÉTAT.</i>	39
G. 20	LISTE DES SOMMES D'ARGENT VERSÉES EN 2014-2015 À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE, DU MINISTRE DÉLÉGUÉ, DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME, EN INDIQUANT : A) LE NOM DE L'ORGANISME CONCERNÉ OU DE LA PERSONNE; B) LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE; C) LE MONTANT ATTRIBUÉ; D) LE DÉTAIL DU PROJET VISÉ ET LE BUT POURSUIVI PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME.	40
G. 21	LISTE DU PERSONNEL HORS STRUCTURE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE, MAIS QUI N'OCCUPE AUCUN POSTE DANS CE MINISTÈRE : A) LE NOM DE LA PERSONNE; B) LE POSTE OCCUPÉ; C) LE SALAIRE DE BASE ET LES BONIS, LE CAS ÉCHÉANT; D) L'ASSIGNATION INITIALE ET L'ASSIGNATION ACTUELLE; E) LA DATE DE L'ASSIGNATION HORS STRUCTURE; F) LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION, S'IL Y A LIEU.	41
G.22	LISTE DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), EN INDIQUANT : A) LE POSTE INITIAL; B) LE SALAIRE; C) LE POSTE ACTUEL, S'IL Y A LIEU; D) LA DATE DE LA MISE EN DISPONIBILITÉ; E) LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016.	42
G.23	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR 2014-2015, LE NOMBRE D'OCCASIONNELS MIS À PIED DONT LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME A MIS FIN À L'EMPLOI OU DONT LE CONTRAT N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ, EN VENTILANT : A) PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, PERSONNEL DE SOUTIEN, FONCTIONNAIRES, ETC.); B) PRÉVISIONS POUR 2015-2016; C) PAR CATÉGORIE D'ÂGE.	43

		PAGE
G.24	LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE ET AFFECTÉ À D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS, PARAPUBLICS, PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES, EN INDIQUANT : A) LE NOM DE LA PERSONNE; B) LE POSTE OCCUPÉ ET LE NOM DE L'ORGANISME; C) LE SALAIRE DE BASE ET LES BONIS, LE CAS ÉCHÉANT; D) L'ASSIGNATION INITIALE; E) L'ASSIGNATION ACTUELLE; F) LA DATE DE L'ASSIGNATION HORS STRUCTURE; G) LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION (S'IL Y A LIEU).	44
G. 25	LISTE DE TOUS LES ABONNEMENTS AUX JOURNAUX, AUX REVUES MENSUELLES, AUX PUBLICATIONS (FORMAT PAPIER OU ÉLECTRONIQUE), AUX SITES SPÉCIALISÉS DE RECHERCHE SUR INTERNET (EUREKA, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES PUBLICS EN 2014-2015, EN PRÉCISANT POUR CHAQUE ABONNEMENT : A) COÛT DE CHACUN; B) LE FOURNISSEUR; C) LA NATURE DU SERVICE. VENTILER LE MONTANT TOTAL PAR CATÉGORIES.	45
G. 26	LES SOMMES DÉBOURSÉES PAR LE CABINET MINISTÉRIEL, LE MINISTÈRE OU LES ORGANISMES PUBLICS POUR L'ACHAT DE BILLETS DE SAISON, LA RÉSERVATION DE LOGES ET LES FRAIS PAYÉS AFIN DE DEVENIR MEMBRE D'UN CLUB PRIVÉ OU AUTRE.	46
G. 27	POUR CHAQUE SITE INTERNET DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME PUBLIC (INCLUANT LES ÉVÉNEMENTS PONCTUELS), FOURNIR, ET CE, DEPUIS L'EXISTENCE DU SITE : A) LE NOM DU SITE WEB; B) LE NOM DE LA FIRME OU DU PROFESSIONNEL, DES PERSONNES QUI ONT CONÇU LE SITE; C) LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE; D) LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR; E) LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFORTE (EN SPÉCIFIANT COMBIEN DE FOIS LE SITE A ÉTÉ REFAIT ET LES RAISONS DU CHANGEMENT); F) LA FRÉQUENCE JOURNALIÈRE, HEBDOMADAIRE ET MENSUELLE DES VISITES (NOMBRE DE « HITS »); G) LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR; H) LE RESPONSABLE DU CONTENU SUR LE SITE.	47
G. 28	NOMINATIONS, DEPUIS LE 1ER AVRIL 2014, DE MANDATAIRES, D'ÉMISSAIRES, DE NÉGOCIATEURS, DE MÉDIATEURS, DE COMMISSAIRES, D'EXPERTS, D'ENQUÊTEURS ET SANS EN RESTREINDRE LA PORTÉE : A) LA LISTE; B) LE NOM DE LA PERSONNE; C) LES MANDATS DE CHACUNE DE CES PERSONNES; C) LES CONTRATS OCTROYÉS POUR CHAQUE MANDAT; D) LE RÉSULTAT DU TRAVAIL EFFECTUÉ; E) LES ÉCHÉANCES PRÉVUES; F) LES SOMMES IMPLIQUÉES.	48
G. 29	POUR 2014-2015, LES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR MINISTÈRE POUR LES VISITES OU RENCONTRES MINISTÉRIELLES ET SOUS-MINISTÉRIELLES DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC, EN VENTILANT POUR CHACUNE DES RÉGIONS.	49
G. 30	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION EN 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 A) LES COÛTS RELIÉS AU TRAITEMENT ET RÉPONSES AUX DEMANDES D'ACCÈS; B) LE MONTANT TOTAL FACTURÉ ET RÉCOLTÉ DÉCOULANT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION; C) LE NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES; D) LE NOMBRE DE REFUS (AVEC MENTION DE LA RAISON ET/OU ARTICLES DE LA LOI INVOQUÉS POUR LE REFUS); E) LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 20 JOURS; F) LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS; G) LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES HORS DÉLAI.	50
G. 31	LA LISTE DE TOUTES LES ACTIVITÉS CONFIEES À CHAQUE ADJOINT PARLEMENTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES POUR 2014-2015 : A) LE COÛT (DÉPLACEMENTS, ETC.); B) LE NOMBRE DE RESSOURCES AFFECTÉES; C) LE NOMBRE DE RENCONTRES; D) LE NOMBRE D'ETC AFFECTÉ À CHAQUE MANDAT EN INDIQUANT LEUR FONCTION ET LEUR TITRE.	51

		PAGE
G. 32	LA LISTE DES ENTENTES ET LEUR NATURE, SIGNÉES EN 2014-2015 ENTRE LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU D'AUTRES PROVINCES CANADIENNES, DONT LA SIGNATURE A ÉTÉ PERMISE À LA SUITE D'UNE AUTORISATION OBTENUE EN VERTU DES ARTICLES 3.11, 3.12 OU 3.12.1 DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF OU D'UNE EXCLUSION OBTENUE EN VERTU DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 3.13 DE CETTE MÊME LOI.	52
G. 33	LE DÉTAIL DES CRÉDITS PÉRIMÉS ET DES GELS DE CRÉDITS POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PAR ANNÉE BUDGÉTAIRE, ET CE, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016.	53
G. 34	TEL QUE LE MENTIONNE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS, L'INVENTAIRE COMPLET DES SERVICES QUE LE MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE OFFRENT AUX CITOYENS ET LES TARIFS QU'ILS EXIGENT. LE COÛT UNITAIRE DE CHACUN DE CEUX-CI. LA LISTE DE TOUS LES REVENUS AUTONOMES (TARIFS, PERMIS, DROITS, REDEVANCES, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET LES PROJECTIONS POUR L'ANNÉE 2015-2016.	54
G. 35	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, UNE COPIE DU PLAN DE RÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2014-2054 ET LES PRÉVISIONS 2015-2016.	55
G. 36	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, LES SOMMES REÇUES EN 2013-2014 ET EN 2014-2015, AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016 ET 2016-2017, EN PROVENANCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU D'UN AUTRE GOUVERNEMENT. INDIQUER DE FAÇON VENTILÉE POUR CHAQUE PROGRAMME, ENTENTES OU AUTRES LES SOMMES REÇUES, LA OU LES DATES DES VERSEMENTS ET À QUELLES FINS ELLES ONT ÉTÉ CONSACRÉES PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME	56
G. 37	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LE MONTANT TOTAL DES PRIMES AU RENDEMENT ET DES BONIS.	57
G. 38	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LE MONTANT TOTAL DES PRIMES DE DÉPART (ALLOCATIONS DE TRANSITION), INCLUANT LES MONTANTS VERSÉS POUR BRIS DE CONTRAT.	58
G. 39	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME DONT LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC., FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 LE MONTANT TOTAL ET LA VENTILATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE.	59
G. 40	POUR 2014-2015, COMBIEN Y A-T-IL DE CADRES, DE DIRIGEANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE INCLUANT LES SOUS-MINISTRES, À QUI LES SALAIRES SONT VERSÉS SANS QU'AUCUNE FONCTION OU TÂCHE NE LEUR SOIT ASSIGNÉE? POUR CHAQUE PERSONNE : A) FOURNIR LA LISTE DES NOMS, DES FONCTIONS PRÉCÉDENTES OCCUPÉES ET LA DATE DE CESSATION DES FONCTIONS; B) FOURNIR LA LISTE DES SALAIRES VERSÉS ET PRÉCISER LE MONTANT TOTAL DÉPENSÉ PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME.	60
G. 41	POUR 2014-2015, COMBIEN Y A-T-IL DE CADRES, DE DIRIGEANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE INCLUANT LES SOUS-MINISTRES, AYANT ÉTÉ DÉPLACÉS DE LEURS FONCTIONS À LA SUITE DU CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT? POUR CHAQUE PERSONNE : A) FOURNIR LA LISTE DES NOMS, DES FONCTIONS PRÉCÉDENTES OCCUPÉES ET LA DATE DE CESSATION DES FONCTIONS; B) FOURNIR LA LISTE DES SALAIRES VERSÉS; C) BONI OU PRIME RELIÉ AU DÉPLACEMENT DE LA FONCTION.	61
G. 42	LA LISTE DES PERSONNES ET LE MANDAT DES COMITÉS FORMÉS PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF, LES MINISTÈRES ET ORGANISMES AINSI QUE LES HONORAIRES DONNÉS À CES PERSONNES.	62
G. 43	POUR LA PRÉPARATION DES PROJETS DE LOI, DES POLITIQUES, DES STRATÉGIES OU DES CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES, INDIQUER, POUR CHAQUE TYPE, SI UNE ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ A ÉTÉ REQUISE PAR LE MINISTÈRE OU LE CABINET AUPRÈS DES PARTENAIRES. LE CAS ÉCHÉANT, POUR CHACUN DES TYPES VISÉS, FOURNIR LA LISTE DES PARTENAIRES ENGAGÉS AINSI QUE LADITE ENTENTE.	63
G. 44	COÛTS DE RECONDUCTION DES PROGRAMMES EXISTANTS : LISTE EXHAUSTIVE DES PROGRAMMES MINISTÉRIELS EXISTANTS À LA FIN DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ RECONDUITS INTÉGRALEMENT EN 2015-2016. POUR CHACUN DE CES PROGRAMMES EXISTANTS EN 2014-2015, DONNER LE COÛT DE RECONDUCTION INTÉGRAL ET LA DÉPENSE PRÉVUE AUX CRÉDITS 2015-2016, EN INCLUANT LES	64

		PAGE
	PROGRAMMES QUI ONT ÉTÉ ABOLIS ET POUR LESQUELS LA DÉPENSE SERA NULLE ²	
G. 45	LISTE DES SITUATIONS EN 2014-2015 OÙ S'EST APPLIQUÉ LE PRINCIPE DU CRAN D'ARRÊT, TEL QU'IL EST DÉFINI DANS LE BUDGET DE DÉPENSES 2014-2015. INDIQUER LES NOUVELLES INITIATIVES OU TOUTE MAJORATION APPORTÉE À UN PROGRAMME EXISTANT, LES MONTANTS EN CAUSE AINSI QUE LES MESURES PRISES POUR DÉGAGER LES SOMMES NÉCESSAIRES À LEUR FINANCEMENT.	65
G. 46	NOMBRE DE FONCTIONNAIRES OU ETC AFFECTÉS À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NORD EN 2014-2015 ET PRÉVISIONS POUR 2015-2016.	66
G. 47	VENTILATION DU BUDGET DU MINISTÈRE CONSACRÉ À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NORD POUR 2014-2015 ET PRÉVISION POUR 2015-2016.	67
G. 48	PORTRAIT GLOBAL ET MONTANT GLOBAL DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME EN 2014-2015 QUI ONT FAIT L'OBJET DE COÛTS ADDITIONNELS AUTORISÉS SUITE À UNE DÉLÉGATION DU POUVOIR DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME D'AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE, COMME IL EST PRÉVU À L'ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS. INDIQUER SI OUI OU NON LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME COMPILE CETTE INFORMATION ET SOUS QUEL FORMAT. SI OUI, FOURNIR LA LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) EN INDIQUANT : A) LE NOMBRE D'AUTORISATIONS; B) LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME TOUCHÉ(E); C) LE NOM DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT; D) LE MONTANT ACCORDÉ; E) LE NOM DE LA PERSONNE AYANT AUTORISÉ LA DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE; F) LES MOTIFS DE LA DEMANDE; G) TOUT RAPPORT D'ÉVALUATION, DE VÉRIFICATION OU D'ENQUÊTE PRODUIT CONCERNANT UN DE CES CONTRATS.	68
G. 49	CONCERNANT LES DÉPENSES EN INFORMATIQUE, POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES (INCLUANT LES AGENCES, SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS, INSTITUTIONS OU AUTRES) ET CE, POUR 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016 : A) LA DÉPENSE TOTALE (OPÉRATION ET CAPITAL); B) LES GRANDS DOSSIERS EN COURS; C) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS ATTITRÉS AUX DOSSIERS INFORMATIQUES; D) LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES ATTITRÉS AUX DOSSIERS INFORMATIQUES.	69
G. 50	A) POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LA MASSE SALARIALE. B) POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : DES INDEMNITÉS DE RETRAITE, S'IL Y A LIEU.	70
G. 51	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LE TAUX D'ABSENTÉISME.	71
G. 52	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, PORTRAIT COMPLET ET BILAN DÉTAILLÉ DES ACTIONS ENTREPRISES ET DES COMPRESSIONS RÉALISÉES À LA SUITE DE L'ANNONCE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR LE 25 NOVEMBRE 2014. PLUS PRÉCISÉMENT, FOURNIR L'INFORMATION RELATIVE AUX ACTIONS DANS LE CADRE : A) DU PLAN DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS POUR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES VISANT UNE RÉDUCTION D'AU MINIMUM 2 % DE LEUR NIVEAU D'EFFECTIFS; B) DU CHANTIER SUR LA RÉVISION ET L'OPTIMISATION DES STRUCTURES ET DES ORGANISMES DE L'ÉTAT; C) D'AUTRES ACTIONS VISANT À LIMITER CERTAINS FACTEURS POUVANT CONTRIBUER À AUGMENTER LES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION; D) DE LA SUSPENSION DES BONIS DU PERSONNEL DE DIRECTION ET D'ENCADREMENT DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET DES CABINETS MINISTÉRIELS. FOURNIR LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016.	72
G. 53	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, LE DÉTAIL DES ACTIONS RÉALISÉES OU AMORCÉES EN 2014-2015 EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS DANS LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.	73

		PAGE
G. 54	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, LISTE DE TOUS LES RAPPORTS (D'ÉVALUATION, DE VÉRIFICATION, D'ENQUÊTE OU AUTRES), ÉTUDES, AVIS, ANALYSES, ETC., PRODUITS PAR LE MINISTÈRE OU COMMANDÉS À UN ORGANISME OU UNE FIRME EXTERNE EN 2014-2015 EN INDIQUANT POUR CHACUN : A) LE SUJET; B) LA OU LES RAISONS POURQUOI IL A ÉTÉ PRODUIT OU COMMANDÉ; C) LES COÛTS RELIÉS À SA RÉALISATION; D) LE NOM DE L'ORGANISME OU DE LA FIRME EXTERNE, S'IL Y A LIEU. PRÉCISER, POUR CHACUN, S'IL DÉCOULE D'UNE DEMANDE DU MINISTRE OU DU CABINET MINISTÉRIEL.	74

G.1 LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 :

- A) LES ENDROITS ET DATES DE DÉPART ET DE RETOUR;**
- B) LA COPIE DES PROGRAMMES ET RAPPORTS DE MISSION;**
- C) LES PERSONNES RENCONTRÉES;**
- D) LE COÛT (AVEC UNE VENTILATION PAR POSTE : FRAIS DE DÉPLACEMENT, D'HÉBERGEMENT, DE REPAS, ETC.);**
- E) LES NOMS DES MINISTRES, DÉPUTÉS, DU PERSONNEL DE CABINET, DES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS (AVEC LEUR TITRE) ET DES AUTRES PARTICIPANTS (AVEC LEUR TITRE) REGROUPÉS PAR MISSION;**
- F) POUR LES ORGANISMES, LES NOMS DES DIRIGEANTS ET FONCTIONNAIRES CONCERNÉS;**
- G) LA LISTE DES ENTENTES SIGNÉES OU ANNONCÉES, LE CAS ÉCHÉANT;**
 - **LES DÉTAILS DE CES ENTENTES;**
 - **LES RÉSULTATS OBTENUS À CE JOUR;**
- H) LES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS, LE CAS ÉCHÉANT.**

ENDROIT DE LA MISSION	DATE DÉPART	DATE RETOUR	MEMBRES PRÉSENTS AU VOYAGE	PERSONNES RENCONTRÉES	COÛT	BUT DU VOYAGE
GENÈVE	2014-05-15	2014-05-18	ME ANDRÉ GARIÉPY, COMMISSAIRE AUX PLAINTES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	-----	1 020 \$	CONFÉRENCIER INVITÉ : RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES, LA MOBILITÉ ET L'ENCADREMENT DES PROFESSIONS. (3RD WORLD HEALTH PROFESSIONS CONFERENCE ON REGULATION ORGANISÉ PAR LA WORLD HEALTH PROFESSIONS ALLIANCE)
OTTAWA	2014-11-02	2014-11-04	M. MICHEL DUCHARME, AGENT DE RECHERCHE	-----	633 \$	CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS (ACRA-CAPLA)
OTTAWA	2015-01-12	2015-01-13	ME ANDRÉ GARIÉPY, COMMISSAIRE AUX PLAINTES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	-----	0 \$	JOURNÉE DE TRAVAIL ENTRE INGÉNIEURS CANADA ET LES QUATRE COMMISSAIRES PROVINCIAUX. PROCESSUS D'ADMISSION À LA PROFESSION D'INGÉNIEUR AU CANADA.

G.2 POUR CHACUN DES VOYAGES FAIT EN AVION OU EN HÉLICOPTÈRE PAR CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES, DES MEMBRES DES CABINETS MINISTÉRIELS AU QUÉBEC ET DES DIRIGEANTS D'ORGANISMES POUR 2014-2015 :

- A) L'ITINÉRAIRE ET LES DATES DU DÉPART ET/OU DU RETOUR;
 - B) LES COÛTS VENTILÉS;
 - C) LE CAS ÉCHÉANT, TOUT AUTRE COÛT VENTILÉ PAR POSTE : FRAIS D'HÉBERGEMENT, FRAIS DE REPAS, AUTRES FRAIS, ETC.
 - D) POUR LES ORGANISMES, LES NOMS ET LES TITRES DES DIRIGEANTS ET DES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS ET AUTRES PARTICIPANTS.
-

AUCUN

- G.3** **LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ (INCLUANT CELLES SUR INTERNET), EN ARTICLES PROMOTIONNELS ET EN COMMANDITES POUR CHAQUE MINISTÈRE (Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL) ET ORGANISME. FOURNIR LA LISTE DÉTAILLÉE DE CES DÉPENSES EN INDIQUANT :**
- A) LA VENTILATION DES SOMMES DÉPENSÉES POUR CHACUN DES EXERCICES FINANCIERS 2013-2014 ET 2014-2015, ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016;**
 - B) LES NOMS DES FIRMES DE PUBLICITÉ RETENUES;**
 - C) LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS EN INDIQUANT LE COÛT ET LE MODE D'OCTROI POUR CHACUN (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ)**
 - D) LES NOMS DES FOURNISSEURS, INCLUANT LES CONTRATS DE PHOTOGRAPHIES;**
 - E) LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;**
 - F) DANS LE CAS D'UNE COMMANDITE, LA RAISON ET LE NOM DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE;**
 - G) LE COÛT TOTAL ET VENTILÉ POUR LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE.**
-

AUCUNE

G.4 LISTE DES DÉPENSES POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DE CONFÉRENCES DE PRESSE, D'ÉVÉNEMENTS MÉDIATIQUES, OU AUTRES ÉVÉNEMENTS (SOMMETS, CONGRÈS, CONFÉRENCES, ETC.) :

PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME :

- A) LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016, VENTILÉES PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT;**
- B) LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;**
- C) LE NOMBRE TOTAL ET LISTE D'ÉVÉNEMENTS, VENTILÉ PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT;**

PAR UNE FIRME EXTERNE :

- D) LES SOMMES DÉPENSÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016;**
- E) LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME DE PUBLICITÉ;**
- F) LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS EN INDIQUANT LE COÛT LE MODE D'OCTROI DU CONTRAT (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION, CONTRAT NÉGOCIÉ, AVENANTS);**
- G) LA LISTE ET LES NOMS DES FOURNISSEURS ET CONSULTANTS, S'IL Y A LIEU, INCLUANT LES CONTRATS DE PHOTOGRAPHIES, DES VIDÉOS, ETC.;**
- H) LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE**
- I) LE NOMBRE TOTAL ET LISTE D'ÉVÉNEMENTS VENTILÉ PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT.**

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS EN 2014-2015

ÉVÉNEMENT	BUT VISÉ	FOURNISSEUR	MODE D'OCTROI	COÛT
RENCONTRE D'INFORMATION PORTANT SUR LE PERMIS DE PSYCHOTHÉRAPIE DESTINÉE AUX INTERVENANTS DU RÉSEAU COMMUNAUTAIRE ET DES REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES CONCERNÉS.	LOCATION D'UNE SALLE	9302-3554 QUÉBEC INC. (GARDEN INN RECEPTION HALL)	GRÉ À GRÉ	1 818 \$

G.5 LA LISTE DES DÉPENSES EN FORMATION DE COMMUNICATION :

ORGANISÉE PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME :

- A) LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016, VENTILÉE PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT;
- B) LE BUT RECHERCHÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;
- C) LE NOMBRE TOTAL ET LISTE DES FORMATIONS VENTILÉE PAR CATÉGORIE.

ORGANISÉE PAR UNE FIRME EXTERNE :

- D) LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016;
 - E) LE NOM DE LA OU DES FIRMES DE PUBLICITÉ OU DE COMMUNICATIONS;
 - F) LE MODE D'OCTROI DU CONTRAT (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ);
 - G) LA LISTE ET LES NOMS DES FOURNISSEURS OU/ET DES CONSULTANTS, S'IL Y A LIEU;
 - H) LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;
 - I) LE NOMBRE TOTAL ET LISTE DES FORMATIONS VENTILÉE PAR CATÉGORIE.
-

AUCUNE

G.6 LA LISTE DES DÉPENSES EN FORMATION DE COMMUNICATION :

**ORGANISÉE PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME POUR LE PERSONNEL POLITIQUE, LES MEMBRES
DU CONSEIL EXÉCUTIF OU LES DÉPUTÉS :**

- A) LES SOMMES DÉPENSÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS
POUR 2015-2016;
 - B) LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;
 - C) LA NATURE DE LA FORMATION;
 - D) LES PERSONNES CONCERNÉES.
-

AUCUN

- G.7** **LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME (Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL) EN 2014-2015, EN INDIQUANT, POUR CHAQUE CONTRAT :**
- A) LES NOMS DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME;**
 - B) LES NOMS DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT, LEUR MANDAT ET LE RÉSULTAT RAPPORT OU DOCUMENT FINAL);**
 - C) LE DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS (BUT VISÉ);**
 - D) LA DATE D'OCTROI DU CONTRAT;**
 - E) LE COÛT TOTAL, Y COMPRIS LES AVENANTS ET/OU SUPPLÉMENTS;**
 - F) L'ÉCHÉANCIER;**
 - G) DANS LE CAS D'UN OCTROI PAR SOUMISSION, FOURNIR LE NOM DES SOUMISSIONNAIRES ET LE MONTANT DES SOUMISSIONS.**

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

FOURNISSEUR	OBJET	MODE D'OCTROI	MONTANT 2014-2015
9302-3554 QUÉBEC INC. (GARDEN INN RECEPTION HALL)	LOCATION D'UNE SALLE POUR LA TENUE D'UNE RENCONTRE D'INFORMATION PORTANT SUR LE PERMIS DE PSYCHOTHÉRAPIE DESTINÉE AUX INTERVENANTS DU RÉSEAU COMMUNAUTAIRE ET DES REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES CONCERNÉS.	GRÉ À GRÉ	1 783 \$
ANDRÉ FILION ET ASS. INC.	GESTION DE CONFLITS	GRÉ À GRÉ	4 950 \$
BRAY LAROUCHE ET ASSOCIÉS	SUPPORT ADMINISTRATIF POUR LE COMITÉ DE SÉLECTION DES CANDIDATS APTES À DEVENIR PRÉSIDENTS DE CONSEILS DE DISCIPLINE	GRÉ À GRÉ	8 642 \$
BRISSON & SEDGWICK	TRADUCTION DE DOCUMENTS	GRÉ À GRÉ	1 627 \$
CLIMPRO	ENTRETIEN DE LA CLIMATISATION DE LA SALLE DES SERVEURS	GRÉ À GRÉ	3 133 \$
CORSAIRE DESIGN ÉDITION	CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE	GRÉ À GRÉ	675 \$
DAVID COMMUNICATION	CONSEILS EN COMMUNICATION	GRÉ À GRÉ	3 250 \$
LANGLOIS KRONSTROM DESJARDINS S.E.N.C.R.L.	DISPENSER DE LA FORMATION AUX ADMINISTRATEURS ET AU PERSONNEL DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA GOUVERNANCE DE L'ORDRE.	GRÉ À GRÉ	15 000 \$
LIBEO	MISE À JOUR DU SYSTÈME DE GESTION DE CONTENU WEB (TYPO3) POUR LE SITE INTERNET DE L'OFFICE	GRÉ À GRÉ	788 \$
LOEWS HOTEL VOGUE	LOCATION D'UNE SALLE POUR LA FORMATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE ET POUR LES FRAIS D'HÉBERGEMENT DES PARTICIPANTS	GRÉ À GRÉ	6 836 \$
MORNEAU SHEPELL LTÉE	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS	GRÉ À GRÉ	2 323 \$
NAMMOUR, RAFIC	RÉVISION LINGUISTIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014	GRÉ À GRÉ	675 \$
PCT COMPOSITION	PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014	GRÉ À GRÉ	19 152 \$
PRICEWATERHOUSE COOPER	VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS (CONTRAT OCTROYÉ PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL)	GRÉ À GRÉ	14 500 \$
ROY, JOCELYNE	CONSULTANTE EN MATIÈRE D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	GRÉ À GRÉ	4 840 \$

POUR LES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$, L'INFORMATION SE TROUVE AUX ENGAGEMENTS FINANCIERS QUI FERONT L'OBJET D'UNE ÉTUDE PARTICULIÈRE PAR LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.

- G.8** **LISTE DÉTAILLÉE DE TOUS LES APPELS D’OFFRES PUBLICS DU MINISTÈRE OU DE L’ORGANISME, EN INDIQUANT :**
- A) LA LISTE DES SOUMISSIONS ET LE MONTANT DE CHACUNE;**
 - B) LA GRILLE D’ÉVALUATION DES SOUMISSIONS;**
 - C) LA JUSTIFICATION DU CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE RETENU;**
 - D) LE DÉLAI ENTRE LA PUBLICATION DE L’APPEL D’OFFRES ET L’OCTROI DU CONTRAT;**
 - E) LE CAS ÉCHÉANT, LES APPELS D’OFFRES ANNULÉS EN COURS DE ROUTE ET LA RAISON DE L’ANNULATION.**
-

AUCUN

G.9 LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME EN 2014-2015 ET QUI ONT FAIT L'OBJET DE COÛTS ADDITIONNELS AUTORISÉS PAR LA SOUS-MINISTRE OU LE DIRIGEANT DE L'ORGANISME PUBLIC, COMME IL EST PRÉVU À L'ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS, EN INDIQUANT :

INDIQUER SI OU NON LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME COMPILE CETTE INFORMATION ET SOUS QUEL FORMAT.

- A) LE NOMBRE D'AUTORISATIONS;
- B) LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME FAISANT L'OBJET DE CET OCTROI;
- C) LE NOM DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT ET FAISANT L'OBJET DE CET OCTROI;
- D) LE MONTANT ACCORDÉ;
- E) LES MOTIFS DE LA DEMANDE;
- F) TOUT RAPPORT D'ÉVALUATION, DE VÉRIFICATION OU D'ENQUÊTE PRODUIT CONCERNANT UN DE CES CONTRATS.

AUCUN

- G10. LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN CABINET MINISTÉRIEL EN 2014-2015, EN INDIQUANT, POUR CHAQUE CONTRAT :**
- A) LES NOMS DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME;**
 - B) LES NOMS DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT, LEUR MANDAT ET LE RÉSULTAT (RAPPORT OU DOCUMENT FINAL);**
 - C) LE COÛT;**
 - D) L'ÉCHÉANCIER;**
 - E) DANS LE CAS D'UN OCTROI PAR SOUMISSION, LES NOMS DES SOUMISSIONNAIRES ET LE MONTANT DES SOUMISSIONS.**
-

NON APPLICABLE

G.11 **POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR 2014-2015.**

- A) LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES INTÉGRÉS (NOMBRE DE PERSONNES) OU ŒUVRANT AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ ET/OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE;**
 - B) LE TOTAL DES COÛTS RELIÉS À CES CONSULTANTS, VENTILÉ PAR CATÉGORIES (INCLUANT LA MASSE SALARIALE);**
 - C) LE SOMMAIRE DE TOUT CONTRAT OCTROYÉ POUR L'EMBAUCHE DE CES CONSULTANTS;**
 - D) LE NOM DE CHAQUE CONSULTANT ET LA FIRME PAR LAQUELLE IL EST EMPLOYÉ;**
 - E) UNE DESCRIPTION DE SON MANDAT;**
 - F) LA DATE DE DÉBUT DE SON CONTRAT;**
 - G) LA DATE PRÉVUE DE FIN DE SON CONTRAT;**
 - H) SA RÉMUNÉRATION ANNUELLE.**
-

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS SONT DISPONIBLES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. WWW.SEAQ.CA.

- G.12** **POUR CHAQUE PROJET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE OU DE MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE PLUS DE 100 000 \$ INITIÉ DEPUIS L'ANNÉE FINANCIÈRE 2003-2004, AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE, INDIQUER :**
- A) LE NOM DU PROJET;
 - B) LA NATURE DU PROJET;
 - C) L'ÉCHÉANCIER INITIAL (ET REVU S'IL Y A LIEU);
 - D) LE MONTANT INITIALEMENT PRÉVU POUR L'ENSEMBLE DU PROJET;
 - E) LES PLUS RÉCENTES ÉVALUATIONS DU COÛT DU PROJET;
 - F) LES COÛTS ENGENDRÉS JUSQU'À MAINTENANT PAR LE PROJET, AU TOTAL ET VENTILÉS PAR ANNÉE FINANCIÈRE;
 - G) L'ESTIMATION DES COÛTS RESTANT À DÉBOURSER POUR COMPLÉTER LA RÉALISATION DU PROJET;
 - H) LES FIRMES OU OSBL ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET, INCLUANT TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU PROJET, LES SOMMES QUI LEUR ONT ÉTÉ VERSÉES JUSQU'À CE JOUR, LE DÉTAIL DE TOUT CONTRAT OCTROYÉ EN PRÉCISANT LE MODE D'OCTROI, LE MONTANT ET LES DATES;
 - I) LE POURCENTAGE DE RÉALISATION JUSQU'À CE JOUR;
 - J) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS (ETC) AFFECTÉS À CE PROJET;
 - K) LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES INTÉGRÉS OU ŒUVRANT AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE :
 - LA VALEUR TOTALE ET VENTILÉE DES CONTRATS OU ENTENTES ENTRE LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME ET LES FIRMES EXTERNES POUR CES CONSULTANTS.
 - L) INDIQUER SI L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ÉVALUANT LES POSSIBILITÉS QU'OFFRE LE LOGICIEL LIBRE A ÉTÉ RÉALISÉE, COMME L'EXIGE LA POLITIQUE-CADRE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DES ORGANISMES PUBLICS.
-

AUCUN PROJET EN COURS.

- G.13

POUR LE CABINET MINISTÉRIEL ET LE BUREAU DE CIRCONSCRIPTION, POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE (BUREAU DU SOUS-MINISTRE, DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS) ET POUR LES ORGANISMES SOUS L’AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT, POUR 2014-2015 (ET LA VENTILATION POUR CHAQUE MOIS), DE CHACUNE DES DÉPENSES SUIVANTES :

A) LA PHOTOCOPIE;

B) LE MOBILIER DE BUREAU;

C) L’AMEUBLEMENT;

D) LA DÉCORATION ET L’EMBALLISSEMENT;

E) LE DISTRIBUTEUR D’EAU DE SOURCE;

F) LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT;

G) LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D’HÉBERGEMENT;

H) LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS;

I) LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D’ALCOOL ET DE FÊTES;

J) L’ENSEMBLE DES DÉPENSES APPLICABLES À LA PARTICIPATION À DES CONGRÈS, DES COLLOQUES ET TOUTE SESSION DE TYPE PERFECTIONNEMENT OU RESSOURCEMENT :

I. AU QUÉBEC;

II. À L’EXTÉRIEUR DU QUÉBEC.

PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTE DE L’OPQ :

PHOTOCOPIE	N/D
MOBILIER DE BUREAU ET AMEUBLEMENT	0 \$
DISTRIBUTEURS D’EAU DE SOURCE	0 \$
DÉCORATION ET EMBELLISSEMENT	0 \$
FRAIS DE TRANSPORT, D’HÉBERGEMENT ET DE REPAS	14 710 \$
FRAIS D’ALCOOL ET DE FÊTES	0 \$
CONGRÈS, COLLOQUES ET PERFECTIONNEMENT AU QUÉBEC	2 665 \$
CONGRÈS, COLLOQUES ET PERFECTIONNEMENT À L’EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	0 \$

Étude des crédits 2015–2016

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

27

G.14 SÉPARÉMENT, POUR LE CABINET MINISTÉRIEL, POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE (BUREAU DU SOUS-MINISTRE, DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS) ET POUR LES ORGANISMES SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT, POUR 2014-2015 (ET LA VENTILATION POUR CHAQUE MOIS), DE CHAQUE DÉPENSE RELIÉE À LA TÉLÉPHONIE :

- A) LE NOMBRE DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES (« BLACKBERRY », IPHONE OU AUTRES TYPES DE TÉLÉPHONES INTELLIGENTS) UTILISÉS;
- B) LE NOMBRE DE TABLETTES ÉLECTRONIQUES UTILISÉES (IPAD OU AUTRES);
- C) LE NOMBRE DE TÉLÉAVERTISSEURS UTILISÉS;
- D) LES COÛTS D'ACQUISITION DES APPAREILS;
- E) LE COÛT D'UTILISATION DES APPAREILS;
- F) LE COÛT DES CONTRATS TÉLÉPHONIQUES;
- G) LES NOMS DES FOURNISSEURS;
- H) LE NOMBRE DE MINUTES UTILISÉES;
- I) LES ORDINATEURS PORTABLES;
- J) LE NOMBRE D'ORDINATEURS PORTABLES UTILISÉS;
- K) LE COÛT DES FRAIS D'ITINÉRANCE.
- L) LES COÛTS DE RÉSILIATION, S'IL Y A LIEU

PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTE DE L'OPQ :

	CELLULAIRES (BLACKBERRY)	TABLETTES	PORTABLES
NOMBRE D'APPAREILS	2	2	2
LE NOM DES FOURNISSEURS	ROGERS	ROGERS	-
LES COÛTS D'ACQUISITION	-	-	-
LES COÛTS D'UTILISATION ET LE COÛT ANNUEL DES CONTRATS	750 \$	915 \$	
NOMBRE DE MINUTES UTILISÉES	8 445 MIN	-	-
APPAREILS UTILISÉS	2	2	2
FRAIS D'ITINÉRANCE	-	-	-
LES COÛTS DE RÉSILIATION	0 \$	-	-

G.15 CONCERNANT LES EFFECTIFS DE CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES, ET CE, POUR 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016 (PAR ÉTABLISSEMENT POUR LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LE RÉSEAU DE L'ÉDUCATION) :

- A) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.); 35 ANS ET PLUS;
- B) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.); 35 ANS ET MOINS;
- C) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL;
- D) LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE CONGÉ DE MALADIE MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI;
- E) LE NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES TRAVAILLÉES PAR LE PERSONNEL ET LA RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (ARGENT, VACANCES, ETC.); - LE COÛT MOYEN PAR EMPLOYÉ, SELON LA CLASSE DE TRAVAIL.
- F) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL;
- G) LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE JOURS DE VACANCES MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI;
- H) LE NOMBRE DE PLAINTES POUR HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE;
- I) LE NOMBRE DE PERSONNES ET LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, CONTRACTUELS, ETC.) QUI REÇOIVENT UNE RÉMUNÉRATION DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, ET QUI REÇOIVENT ÉGALEMENT UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION, SOIT LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CÉGEPS, LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, LES AGENCES RÉGIONALES ET LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS.
- J) L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, PERSONNEL DE BUREAU, OUVRIERS ET AGENTS DE LA PAIX, ETC.) ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS).
- K) L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR;
- L) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI NORMALEMENT PRÉVU POUR LA TÂCHE QU'ILS ONT ACCOMPLIE;
- M) LE NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS);
- N) LE NIVEAU DES EFFECTIFS POUR CHACUNE DES CATÉGORIES D'EMPLOI POUR CHACUN DES CINQ PROCHAINS EXERCICES BUDGÉTAIRES;
- O) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES;
- P) LE NOMBRE DE DÉPARTS VOLONTAIRES, VENTILÉ PAR RAISONS DU DÉPART.

A ET B) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES, DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.);

CATEGORIE D'EMPLOI	EFFECTIF				FEMMES		HOMMES		COMMUNAUTES CULTURELLES		PERSONNES HANDICAPEES		AUTOCHTONES		ANGLOPHONES	
	REGULIER	OCCASIONNEL	TOTAL	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
ENCADREMENT SUPERIEUR ET JURIDIQUE :																
MOINS DE 35 ANS	0	0	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %
PLUS DE 35 ANS	4	0	4	8,51 %	2	4,26 %	2	4,26 %	0	0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %
TOTAL	4	0	4	8,51 %	2	4,26 %	2	4,26 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
PERSONNEL PROFESSIONNEL :																
MOINS DE 35 ANS	4	0	4	8,51 %	3	6,38 %	1	2,13 %	0	0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %
PLUS DE 35 ANS	24	2	26	55,32 %	13	27,66 %	13	27,66 %	3	6,38 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %
TOTAL	28	2	30	63,83 %	16	34,04 %	14	29,79 %	3	6,38 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET ASSIMILES :																
MOINS DE 35 ANS	1	2	3	6,38 %	2	4,26 %	1	2,13 %	0	0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %
PLUS DE 35 ANS	10	0	10	21,28 %	7	14,89 %	3	6,38 %	0	0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %
TOTAL	11	2	13	27,66 %	9	19,15 %	4	8,51 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
TOTAL PAR GROUPE D'ÂGE :																
MOINS DE 35 ANS	5	2	7	14,89 %	5	10,64 %	2	4,26 %	0	0,0 %		0,0 %		0,0 %		0,0 %
PLUS DE 35 ANS	38	2	40	85,11 %	22	46,81 %	18	38,30 %	3	6,38 %	0	0,0 %		0,0 %	0	0,0 %
TOTAL	43	4	47	100,0 %	27	57,45 %	20	42,55 %	3	6,38 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %

C) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL

CATÉGORIE D'EMPLOI	TOTAL
ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET JURIDIQUE	6
PERSONNEL PROFESSIONNEL	179
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	109
TOTAL	294

D) LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE CONGÉ DE MALADIE MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

CATEGORIE D'EMPLOI	NOMBRE DE PERSONNES	MONTANT
ENCADREMENT SUPERIEUR ET JURIDIQUE :		
MOINS DE 10 JOURS	3	1 727 \$
10 A 50 JOURS	0	
50 A 100 JOURS	1	35 128 \$
100 JOURS ET PLUS	0	
PERSONNEL PROFESSIONNEL :		
MOINS DE 10 JOURS	8	6 836 \$
10 A 50 JOURS	13	74 300 \$
50 A 100 JOURS	5	130 175 \$
100 JOURS ET PLUS	4	253 687 \$
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET ASSIMILES :		
MOINS DE 10 JOURS	7	3 658 \$
10 A 50 JOURS	4	16 880 \$
50 A 100 JOURS	0	
100 JOURS ET PLUS	3	84 367 \$

E) LE NOMBRE TOTAL D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES PAR LE PERSONNEL ET RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (ARGENT, VACANCES, ETC.)

CATÉGORIE	PAYÉES	COMPENSÉES	TOTAL HEURES	MONTANT
PROFESSIONNELS	687,66	242,75	930,41	42 284 \$
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	44,15	46,50	90,65	3 061 \$
TOTAL	731,81	289,25	1021,06	45 345 \$

CLASSE DE TRAVAIL	COÛT MOYEN
PROFESSIONNELS	1 409 \$
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	235 \$

F) LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL

CATÉGORIE D'EMPLOI	TOTAL
ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET JURIDIQUE	104
PERSONNEL PROFESSIONNEL	542
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	277
TOTAL	923

G) LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE JOURS DE VACANCES MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI;

CATEGORIE D'EMPLOI	NOMBRE DE PERSONNES	MONTANT
ENCADREMENT SUPERIEUR ET JURIDIQUE :		
MOINS DE 10 JOURS	3	10 398 \$
10 A 50 JOURS	0	
50 A 100 JOURS	1	32 756 \$
100 JOURS ET PLUS	0	
PERSONNEL PROFESSIONNEL :		
MOINS DE 10 JOURS	25	8 312 \$
10 A 50 JOURS	4	28 370 \$
50 A 100 JOURS	1	19 939 \$
100 JOURS ET PLUS	0	
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET ASSIMILES :		
MOINS DE 10 JOURS	9	2 468 \$
10 A 50 JOURS	3	13 607 \$
50 A 100 JOURS	1	19 339 \$
100 JOURS ET PLUS	0	

H) LE NOMBRE DE PLAINTES DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

NON PERTINENT

I) LE NOMBRE DE PERSONNES ET LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D’EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, CONTRACTUELS, ETC.) QUI REÇOIVENT UNE RÉMUNÉRATION DU MINISTÈRE OU D’UN ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, ET QUI REÇOIVENT ÉGALEMENT UNE PRESTATION DE RETRAITE D’UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L’ÉDUCATION, SOIT LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CÉGEPS, LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, LES AGENCES RÉGIONALES ET LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS.

EN CE QUI A TRAIT À L’INFORMATION RECHERCHÉE CONCERNANT LA LISTE DU PERSONNEL, PAR CATÉGORIE D’EMPLOI, QUI REÇOIT UNE RÉMUNÉRATION ET UNE PRESTATION DE RETRAITE D’UN RÉGIME DE RETRAITE, NOUS VOUS INFORMONS QUE CES RENSEIGNEMENTS RENFERMENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONFIDENTIELS AU SENS DE L’ARTICLE 54 DE LA LOI SUR L’ACCÈS. LE PARAGRAPHE 1^o DE L’ARTICLE 53 AINSI QUE LE PREMIER ALINÉA DE L’ARTICLE 59 DE CETTE LOI NOUS OBLIGENT À REFUSER DE DONNER ACCÈS À CES RENSEIGNEMENTS. PAR AILLEURS, L’AMALGAME DES RENSEIGNEMENTS RECHERCHÉS N’A PAS UN CARACTÈRE PUBLIC CONFORMÉMENT À L’ARTICLE 57 DE LA LOI SUR L’ACCÈS NOUS OBLIGENT À REFUSER DE DONNER ACCÈS À CES RENSEIGNEMENTS. PAR AILLEURS, L’AMALGAME DES RENSEIGNEMENTS RECHERCHÉS N’A PAS UN CARACTÈRE PUBLIC CONFORMÉMENT À L’ARTICLE 57 DE LA LOI SUR L’ACCÈS.

J) L’ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D’EMPLOI (CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, PERSONNEL DE BUREAU, OUVRIERS ET AGENTS DE LA PAIX, ETC.) ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS).

EFFECTIFS RÉGULIERS À QUÉBEC AU 31 MARS 2015

CATÉGORIE D’EMPLOI	2012-2013	2013-2014	2014-2015
CADRES	3	3	3
PROFESSIONNELS	25	24	24
TECHNICIENS	8	7	7
PERSONNEL DE BUREAU	5	6	4
TOTAL	41	40	38

EFFECTIFS RÉGULIERS À MONTRÉAL AU 31 MARS 2015 (BUREAU DU COMMISSAIRE AUX PLAINTES)

CATÉGORIE D’EMPLOI	2012-2013	2013-2014	2014-2015
CADRES	1	1	1
PROFESSIONNELS	3	3	4
TECHNICIENS	0	0	0
PERSONNEL DE BUREAU	1	1	0
TOTAL	5	5	5

K) L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAINT D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR

CATÉGORIE D'EMPLOI	2012-2013	2013-2014	2014-2015
PROFESSIONNELS :	8	8	6

L) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAINT D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI NORMALEMENT PRÉVU POUR LA TÂCHE QU'ILS ONT ACCOMPLIE

CATÉGORIE D'EMPLOI	2012-2013	2013-2014	2014-2015
PROFESSIONNELS	6	5	6
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	4	4	4

M) LE NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS)

POSTES OCCASIONNELS ET RÉGULIERS À QUÉBEC AU 31 MARS 2015

CATÉGORIE D'EMPLOI	2012-2013	2013-2014	2014-2015
CADRES	3	3	3
PROFESSIONNELS	26	26	26
TECHNICIENS	8	8	8
PERSONNEL DE BUREAU	7	7	5
TOTAL	44	44	42

POSTES OCCASIONNELS ET RÉGULIERS À MONTRÉAL AU 31 MARS 2015

CATÉGORIE D'EMPLOI	2012-2013	2013-2014	2014-2015
CADRES	1	1	1
PROFESSIONNELS	3	3	4
TECHNICIENS	0	0	0
PERSONNEL DE BUREAU	1	1	0
TOTAL	5	5	5

N) LE NIVEAU DES EFFECTIFS POUR CHACUNE DES CATÉGORIES D'EMPLOI POUR CHACUN DES CINQ PROCHAINS EXERCICES BUDGÉTAIRES

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR

O) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES;

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR

P) LE NOMBRE DE DÉPARTS VOLONTAIRES, VENTILÉ PAR RAISONS DU DÉPART.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR

G.16 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, ET CE PAR DIRECTION :

- A) LE NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE EN 2013-2014 ET EN 2014-2015, INCLUANT LE TOTAL ET LA VENTILATION DES INDEMNITÉS VERSÉES;**
 - B) LE NOMBRE DE REMPLACEMENTS EFFECTUÉS EN APPLICATION DU PLUS RÉCENT PLAN DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES;**
 - C) LE NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE PRÉVUS POUR 2015-2016 ET 2016-2017 ET LES INDEMNITÉS DE RETRAITE QUI SERONT VERSÉES;**
 - D) LE NOMBRE DE RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU PARAPUBLIQUE ENGAGÉS POUR UN OU DES CONTRATS.**
-

A) NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE EN 2014-2015

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR.

B) NOMBRE DE REMPLACEMENTS EFFECTUÉS EN APPLICATION DU PLUS RÉCENT PLAN DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2 REMPLACEMENTS

C) NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE PRÉVUS EN 2015-2016

NON PERTINENT

NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE PRÉVUS EN 2016-2017

NON PERTINENT

D) NOMBRE DE RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU PARAPUBLIQUE ENGAGÉS POUR UN OU DES CONTRATS

2 RETRAITÉS

G.17 **LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES OCCUPÉS PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES EN 2014-2015 EN INDIQUANT POUR CHACUN D’EUX :**

- A) L’EMPLACEMENT DE LA LOCATION;
- B) LA SUPERFICIE TOTALE POUR CHAQUE LOCAL LOUÉ;
- C) LA SUPERFICIE TOTALE RÉELLEMENT OCCUPÉE;
- D) LA SUPERFICIE INOCCUPÉE;
- E) LE COÛT DE LOCATION AU MÈTRE CARRÉ;
- F) LE COÛT TOTAL DE LADITE LOCATION;
- G) LE COÛT D’AMÉNAGEMENT OU DE RÉNOVATION RÉALISÉ DEPUIS LE 1ER AVRIL 2011, LA NATURE DES TRAVAUX ET LE OU LES BUREAUX VISÉS;
- H) LA DURÉE DU BAIL;
- I) LE PROPRIÉTAIRE DE L’ESPACE LOUÉ;
- J) LES NOMS DES SOUS-LOCATAIRES ET LES REVENUS LIÉS À DES SOUS-LOCATIONS, LE CAS ÉCHÉANT.

MINISTÈRE OU ORGANISMES

L’EMPLACEMENT DE LA LOCATION	Coût total	Superficie	Coûts d’aménagement depuis le 1 ^{er} avril 2014	Durée du bail	Propriétaire de l’espace loué
800, PLACE D’YOUVILLE, 4 ^E ET 10 ^E ÉTAGE, QUÉBEC	375 305 \$	1 458,72 m ²	0 \$	-----	ENTENTE AVEC LA SQI, LE PROPRIÉTAIRE EST ÉDIFICE D’YOUVILLE INC.
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 6 ^E ÉTAGE, MONTRÉAL (COMMISSAIRE AUX PLAINTES CONCERNANT LES MÉCANISMES DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES)	155 379 \$	440,82 m ²	0 \$	-----	ENTENTE AVEC LA SQI, LE PROPRIÉTAIRE EST ÉDIFICE 500 RENÉ-LÉVESQUE OUEST INC.

- G.18** **POUR LE CABINET MINISTÉRIEL, LES BUREAUX DE CIRCONSCRIPTION DES MINISTRES, LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE ET LA HAUTE DIRECTION DES ORGANISMES PUBLICS, FOURNIR LA VENTILATION DES COÛTS, POUR 2014-2015, DU DÉMÉNAGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, DE LA RÉNOVATION ET AUTRES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES ESPACES OCCUPÉS. POUR LES RÉNOVATIONS, FOURNIR :**
- A) LA OU LES DATES DES TRAVAUX;**
 - B) LES COÛTS;**
 - C) LE NOM DE LA OU DES FIRMES AYANT EFFECTUÉ LES TRAVAUX.**
-

AUCUN

G.19 **LISTE DU PERSONNEL DE CABINET DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES DURANT L'ANNÉE 2014-2015, EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU :**

- A) LA DATE DE L'ENTRÉE EN FONCTION ET LA DATE DE DÉPART, LE CAS ÉCHÉANT;
- B) LE TITRE DE LA FONCTION;
- C) L'ADRESSE DU PORT D'ATTACHE;
- D) LE TRAITEMENT ANNUEL OU, SELON LE CAS, LES HONORAIRES VERSÉS;
- E) LA PRIME DE DÉPART VERSÉE, LE CAS ÉCHÉANT;
- F) LE MONTANT TOTAL ET LA VENTILATION DES PRIMES OU BONIS REÇUS;
- G) LA LISTE DU PERSONNEL POLITIQUE, INCLUANT LE PERSONNEL DE SOUTIEN, QUI FAIT PARTIE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE QUELLE MASSE SALARIALE IL RELÈVE;
- H) LA DESCRIPTION DE TÂCHES;
- I) LE MONTANT DÉTAILLÉ DES SALAIRES, DES HONORAIRES ET DES CONTRATS DONNÉS PAR LE CABINET POUR 2014-2015;
- J) LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU CABINET;
- K) LA MASSE SALARIALE TOTALE PAR CABINET POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015;
- L) LE NOM DES EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI PRÉVU POUR LA FONCTION OCCUPÉE;
- M) S'IL A OU NON SIGNÉ LES DIRECTIVES DU PREMIER MINISTRE INTITULÉES : *DIRECTIVE SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE RELATIVEMENT À L'EXERCICE DES FONCTIONS DU PERSONNEL DES CABINETS DE MINISTRE ET DIRECTIVE CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES LORS DE LA CESSATION D'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS POUR L'ÉTAT.*

NON APPLICABLE

G.20 **LISTE DES SOMMES D'ARGENT VERSÉES EN 2014-2015 À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE, DU MINISTRE DÉLÉGUÉ, DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME, EN INDIQUANT :**

- A) LE NOM DE L'ORGANISME CONCERNÉ OU DE LA PERSONNE;**
- B) LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE;**
- C) LE MONTANT ATTRIBUÉ;**
- D) LE DÉTAIL DU PROJET VISÉ ET LE BUT POURSUIVI PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME.**

NON APPLICABLE

- G.21** **LISTE DU PERSONNEL HORS STRUCTURE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE, MAIS QUI N'OCCUPE AUCUN POSTE DANS CE MINISTÈRE :**
- A) LE NOM DE LA PERSONNE;
 - B) LE POSTE OCCUPÉ;
 - C) LE SALAIRE DE BASE ET LES BONIS, LE CAS ÉCHÉANT;
 - D) L'ASSIGNATION INITIALE ET L'ASSIGNATION ACTUELLE;
 - E) LA DATE DE L'ASSIGNATION HORS STRUCTURE;
 - F) LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION, S'IL Y A LIEU.
-

AUCUN EMPLOYÉ HORS STRUCTURE

- G.22** **LISTE DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), EN INDIQUANT :**
- A) LE POSTE INITIAL;**
 - B) LE SALAIRE;**
 - C) LE POSTE ACTUEL, S'IL Y A LIEU;**
 - D) LA DATE DE LA MISE EN DISPONIBILITÉ;**
 - E) LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016.**
-

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR

- G.23** **POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR 2014-2015, LE NOMBRE D'OCCASIONNELS MIS À PIED DONT LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME A MIS FIN À L'EMPLOI OU DONT LE CONTRAT N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ, EN VENTILANT :**
- A) PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, PERSONNEL DE SOUTIEN, FONCTIONNAIRES, ETC.);**
 - B) PRÉVISIONS POUR 2015-2016;**
 - C) PAR CATÉGORIE D'ÂGE.**
-

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR.

- G.24** **LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE ET AFFECTÉ À D’AUTRES ORGANISMES PUBLICS, PARAPUBLICS, PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES, EN INDIQUANT :**
- A) LE NOM DE LA PERSONNE;**
 - B) LE POSTE OCCUPÉ ET LE NOM DE L’ORGANISME;**
 - C) LE SALAIRE DE BASE ET LES BONIS, LE CAS ÉCHÉANT;**
 - D) L’ASSIGNATION INITIALE;**
 - E) L’ASSIGNATION ACTUELLE;**
 - F) LA DATE DE L’ASSIGNATION HORS STRUCTURE;**
 - G) LA DATE DE LA FIN DE L’ASSIGNATION (S’IL Y A LIEU).**
-

AUCUN

- G.25** **LISTE DE TOUS LES ABONNEMENTS AUX JOURNAUX, AUX REVUES MENSUELLES, AUX PUBLICATIONS (FORMAT PAPIER OU ÉLECTRONIQUE), AUX SITES SPÉCIALISÉS DE RECHERCHE SUR INTERNET (EUREKA, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES PUBLICS EN 2014-2015, EN PRÉCISANT POUR CHAQUE ABONNEMENT :**
- A) COÛT DE CHACUN;**
 - B) LE FOURNISSEUR;**
 - C) LA NATURE DU SERVICE.**

VENTILER LE MONTANT TOTAL PAR CATÉGORIES.

Fournisseur	Coût (\$)	DESCRIPTION
Carswell	6 390 \$	Mise à jour de volumes (Lois et règlements du Canada)
Communication Demo	25 643 \$	Revue de presse
Courrier Parlementaire (Le)	2 070 \$	Bulletin électronique concernant les travaux de l'Assemblée nationale
Le Devoir	213 \$	Journal électronique
Ebsco Canada	2 282 \$	Fournisseur de périodiques (ABA Journal, L'actualité pharmaceutique, Annuaire de jurisprudence et de doctrine, etc.)
Éditions Yvon Blais Inc.	1 117 \$	Mise à jour de volumes (Lois et règlements du Québec et du Canada) Répertoire de jurisprudence et de doctrine
L'institut Canadien des comptables agréés	546 \$	Mise à jour de normes comptables
IT Media	167 \$	Revue en informatique
LexisNexis Inc.	858 \$	Base de données (jurisprudence et doctrine)
NewsPaperdirect inc.	406 \$	Journaux électroniques
Novaxis Solutions Inc.	2 225 \$	Bulletin électronique (droit du travail en ligne)
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	240 \$	Référence – Ressources humaines
Wilson et Lafleur Ltée	829 \$	Mise à jour de volumes (Lois et règlements du Québec et du Canada)
Wolters Kluwer	2 086 \$	Mise à jour de volumes (Lois et règlements du Québec)

G.26 LES SOMMES DÉBOURSÉES PAR LE CABINET MINISTÉRIEL, LE MINISTÈRE OU LES ORGANISMES PUBLICS POUR L’ACHAT DE BILLETS DE SAISON, LA RÉSERVATION DE LOGES ET LES FRAIS PAYÉS AFIN DE DEVENIR MEMBRE D’UN CLUB PRIVÉ OU AUTRE.

AUCUNE DÉPENSE DE CE TYPE.

- G.27** **POUR CHAQUE SITE INTERNET DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME PUBLIC (INCLUANT LES ÉVÉNEMENTS PONCTUELS), FOURNIR, ET CE, DEPUIS L'EXISTENCE DU SITE :**
- A) LE NOM DU SITE WEB;**
 - B) LE NOM DE LA FIRME OU DU PROFESSIONNEL, DES PERSONNES QUI ONT CONÇU LE SITE;**
 - C) LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE;**
 - D) LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR;**
 - E) LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFONTE (EN SPÉCIFIANT COMBIEN DE FOIS LE SITE A ÉTÉ REFAIT ET LES RAISONS DU CHANGEMENT);**
 - F) LA FRÉQUENCE JOURNALIÈRE, HEBDOMADAIRE ET MENSUELLE DES VISITES (NOMBRE DE « HITS »);**
 - G) LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR;**
 - H) LE RESPONSABLE DU CONTENU SUR LE SITE.**

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

ADRESSE DU SITE INTERNET :	
SUJETS	DÉTAILS
LE NOM DE LA FIRME OU DES PERSONNES AYANT CONÇU LE SITE	PERSONNEL DE L'OFFICE
LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE	
LE COÛT D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR	ENTRETIEN À L'INTERNE
QUI EST RESPONSABLE DE CONTENU SUR LE SITE	OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
QUELLE EST LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR	CHAQUE SEMAINE
COMBIEN DE FOIS LE SITE A-T-IL ÉTÉ REFAIT? QUEL A ÉTÉ LE COÛT? QUELS SONT LES FACTEURS QUI ONT JUSTIFIÉ LE CHANGEMENT?	LE SITE INTERNET A SUBI DEUX RECONFIGURATIONS DEPUIS SA CRÉATION. EN 2006-2007, LA PLATEFORME A ÉTÉ REFAITE À PARTIR D'UN LOGICIEL LIBRE AU COÛT DE 13 000 \$. EN 2010-2011, UNE REFONTE COMPLÈTE A ÉTÉ EFFECTUÉE AU COÛT DE 72 079 \$.

G.28 **NOMINATIONS, DEPUIS LE 1ER AVRIL 2014, DE MANDATAIRES, D'ÉMISSAIRES, DE NÉGOCIATEURS, DE MÉDIATEURS, DE COMMISSAIRES, D'EXPERTS, D'ENQUÊTEURS ET SANS EN RESTREINDRE LA PORTÉE :**

- A) LA LISTE;**
 - B) LE NOM DE LA PERSONNE;**
 - C) DES MANDATS;**
 - D) LES CONTRATS OCTROYÉS POUR CHAQUE MANDAT;**
 - E) LE RÉSULTAT DU TRAVAIL EFFECTUÉ;**
 - F) LES ÉCHÉANCES PRÉVUES;**
 - G) LES SOMMES IMPLIQUÉES.**
-

VOIR LA RÉPONSE À LA QUESTION G.7

G.29 POUR 2014-2015, LES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR MINISTÈRE POUR LES VISITES OU RENCONTRES MINISTÉRIELLES ET SOUS MINISTÉRIELLES DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC, EN VENTILANT POUR CHACUNE DES RÉGIONS.

NON APPLICABLE

G.30 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION EN 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 :

- A) LES COÛTS RELIÉS AU TRAITEMENT ET RÉPONSES AUX DEMANDES D'ACCÈS;
- B) LE MONTANT TOTAL FACTURÉ ET RÉCOLTÉ DÉCOULANT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION;
- C) LE NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES;
- D) LE NOMBRE DE REFUS (EN PRÉCISANT, PAR CATÉGORIE, LES RAISONS ET/OU ARTICLES DE LA LOI INVOQUÉS POUR LE REFUS);
- E) LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 20 JOURS;
- F) LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS;
- G) LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉ HORS DÉLAI.

L'INFORMATION CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2014-2015 DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.

- G.31** **LA LISTE DE TOUTES LES ACTIVITÉS CONFIÉES À CHAQUE ADJOINT PARLEMENTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES POUR 2014-2015 :**
- A) LE COÛT (DÉPLACEMENTS, ETC.);**
 - B) LE NOMBRE DE RESSOURCES AFFECTÉES;**
 - C) LE NOMBRE DE RENCONTRES;**
 - D) LE NOMBRE D’ETC AFFECTÉ À CHAQUE MANDAT EN INDIQUANT LEUR FONCTION ET LEUR TITRE.**
-

NON APPLICABLE

G.32 LA LISTE DES ENTENTES ET LEUR NATURE, SIGNÉES EN 2014-2015 ENTRE LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU D'AUTRES PROVINCES CANADIENNES, DONT LA SIGNATURE A ÉTÉ PERMISE À LA SUITE D'UNE AUTORISATION OBTENUE EN VERTU DES ARTICLES 3.11, 3.12 OU 3.12.1 DE LA *LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF* OU D'UNE EXCLUSION OBTENUE EN VERTU DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 3.13 DE CETTE MÊME LOI.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES.

G.33 LE DÉTAIL DES CRÉDITS PÉRIMÉS ET DES GELS DE CRÉDITS POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PAR ANNÉE BUDGÉTAIRE, ET CE, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016

NON APPLICABLE CAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC EST UN ORGANISME EXTRABUDGÉTAIRE.

G.34 TEL QUE LE MENTIONNE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS, L'INVENTAIRE COMPLET DES SERVICES QUE LE MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE OFFRENT AUX CITOYENS ET LES TARIFS QU'ILS EXIGENT. LE COÛT UNITAIRE DE CHACUN DE CEUX-CI. LA LISTE DE TOUS LES REVENUS AUTONOMES (TARIFS, PERMIS, DROITS, REDEVANCES, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET LES PROJECTIONS POUR L'ANNÉE 2015-2016.

L'INFORMATION CONCERNANT LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2014-2015 DES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.35 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, UNE COPIE DU PLAN DE RÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS 2015-2016

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.36 **POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, LES SOMMES REÇUES EN 2013-2014 ET EN 2014-2015, AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016 ET 2016-2017, EN PROVENANCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU D’UN AUTRE GOUVERNEMENT. INDiquer DE FAÇON VENTILÉE POUR CHAQUE PROGRAMME, ENTENTES OU AUTRES LES SOMMES REÇUES, LA OU LES DATES DES VERSEMENTS ET À QUELLES FINS ELLES ONT ÉTÉ CONSACRÉES PAR LE MINISTÈRE OU L’ORGANISME.**

AUCUNE

G.37 **POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LE MONTANT TOTAL DES PRIMES AU RENDEMENT ET DES BONIS.**

PRIMES AU RENDEMENT ET BONIS VERSÉS EN 2014-2015	OPQ
ADMINISTRATEURS D'ÉTAT	0 \$
CADRES	0 \$
PROFESSIONNELS	28 122 \$
PERSONNEL DE BUREAU / TECHNICIENS / ASSIMILÉS	3 050 \$
TOTAL	31 172 \$

G.38 **POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LE MONTANT TOTAL DES PRIMES DE DÉPART (ALLOCATIONS DE TRANSITION), INCLUANT LES MONTANTS VERSÉS POUR BRIS DE CONTRAT.**

AUCUNE PRIME DE DÉPART N'A ÉTÉ VERSÉE.

G.39 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME DONT LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC., FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 LE MONTANT TOTAL ET LA VENTILATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR.

- G.40** **POUR 2014-2015, COMBIEN Y A-T-IL DE CADRES, DE DIRIGEANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE INCLUANT LES SOUS-MINISTRES, À QUI LES SALAIRES SONT VERSÉS SANS QU'AUCCUNE FONCTION OU TÂCHE NE LEUR SOIT ASSIGNÉE? POUR CHAQUE PERSONNE :**
- A) FOURNIR LA LISTE DES NOMS, DES FONCTIONS PRÉCÉDENTES OCCUPÉES ET LA DATE DE CESSATION DES FONCTIONS;**
 - B) FOURNIR LA LISTE DES SALAIRES VERSÉS ET PRÉCISER LE MONTANT TOTAL DÉPENSÉ PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME.**
-

IL N'Y A PAS DE CADRE, DE DIRIGEANT OU DE SOUS-MINISTRE QUI REÇOIT UNE RÉMUNÉRATION SANS EXERCER DE FONCTION.

- G.41 POUR 2014-2015, COMBIEN Y A-T-IL DE CADRES, DE DIRIGEANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE INCLUANT LES SOUS-MINISTRES, AYANT ÉTÉ DÉPLACÉS DE LEURS FONCTIONS À LA SUITE DU CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT? POUR CHAQUE PERSONNE :**
- A) FOURNIR LA LISTE DES NOMS, DES FONCTIONS PRÉCÉDENTES OCCUPÉES ET LA DATE DE CESSATION DES FONCTIONS;**
 - B) FOURNIR LA LISTE DES SALAIRES VERSÉS;**
 - C) BONI OU PRIME RELIÉ AU DÉPLACEMENT DE LA FONCTION.**
-

AUCUN

G.42 LA LISTE DES PERSONNES ET LE MANDAT DES COMITÉS FORMÉS PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF, LES MINISTÈRES ET ORGANISMES AINSI QUE LES HONORAIRES DONNÉS À CES PERSONNES.

COMITÉ DE SÉLECTION DES CANDIDATS APTES À DEVENIR PRÉSIDENTS DE CONSEILS DE DISCIPLINE DES ORDRES PROFESSIONNELS

NOM	MANDAT	HONORAIRES DONNÉS PAR DEMI- JOURNÉE
LOUIS-PHILIPPE LANDRY	ÉVALUATION ET SÉLECTION DES CANDIDATS APTES À DEVENIR PRÉSIDENTS DE CONSEILS DE DISCIPLINE	250 \$
DOMINIQUE DEROME	ÉVALUATION ET SÉLECTION DES CANDIDATS APTES À DEVENIR PRÉSIDENTS DE CONSEILS DE DISCIPLINE	200 \$
LUC GERVAIS	ÉVALUATION ET SÉLECTION DES CANDIDATS APTES À DEVENIR PRÉSIDENTS DE CONSEILS DE DISCIPLINE	137 \$

G.43 POUR LA PRÉPARATION DES PROJETS DE LOI, DES POLITIQUES, DES STRATÉGIES OU DES CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES, INDIQUER, POUR CHAQUE TYPE, SI UNE ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ A ÉTÉ REQUISE PAR LE MINISTÈRE OU LE CABINET AUPRÈS DES PARTENAIRES. LE CAS ÉCHÉANT, POUR CHACUN DES TYPES VISÉS, FOURNIR LA LISTE DES PARTENAIRES ENGAGÉS AINSI QUE LADITE ENTENTE.

NON PERTINENT

G.44 COÛTS DE RECONDUCTION DES PROGRAMMES EXISTANTS : LISTE EXHAUSTIVE DES PROGRAMMES MINISTÉRIELS EXISTANTS À LA FIN DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ RECONDUITS INTÉGRALEMENT EN 2015-2016. POUR CHACUN DE CES PROGRAMMES EXISTANTS EN 2014-2015, DONNER LE COÛT DE RECONDUCTION INTÉGRAL ET LA DÉPENSE PRÉVUE AUX CRÉDITS 2015-2016, EN INCLUANT LES PROGRAMMES QUI ONT ÉTÉ ABOLIS ET POUR LESQUELS LA DÉPENSE SERA NULLE.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR.

G.45 LISTE DES SITUATIONS EN 2014-2015 OÙ S’EST APPLIQUÉ LE PRINCIPE DU CRAN D’ARRÊT, TEL QU’IL EST DÉFINI DANS LE BUDGET DE DÉPENSES 2014-2015. INDIQUER LES NOUVELLES INITIATIVES OU TOUTE MAJORATION APPORTÉE À UN PROGRAMME EXISTANT, LES MONTANTS EN CAUSE AINSI QUE LES MESURES PRISES POUR DÉGAGER LES SOMMES NÉCESSAIRES À LEUR FINANCEMENT

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR.

**G.46 NOMBRE DE FONCTIONNAIRES OU ETC AFFECTÉS À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN NORD EN 2014-2015 ET PRÉVISIONS POUR 2015-2016.**

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR.

G.47 VENTILATION DU BUDGET DU MINISTÈRE CONSACRÉ À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NORD POUR 2014-2015 ET PRÉVISION POUR 2015-2016.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.48 **PORTRAIT GLOBAL ET MONTANT GLOBAL DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME EN 2014-2015 QUI ONT FAIT L’OBJET DE COÛTS ADDITIONNELS AUTORISÉS SUITE À UNE DÉLÉGATION DU POUVOIR DU DIRIGEANT DE L’ORGANISME D’AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE, COMME IL EST PRÉVU À L’ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS.**

INDIQUER SI OUI OU NON LE MINISTÈRE OU L’ORGANISME COMPILE CETTE INFORMATION ET SOUS QUEL FORMAT. SI OUI, FOURNIR LA LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D’OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) EN INDIQUANT :

- A) LE NOMBRE D’AUTORISATIONS;**
- B) LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME TOUCHÉ(E);**
- C) LE NOM DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT;**
- D) LE MONTANT ACCORDÉ;**
- E) LE NOM DE LA PERSONNE AYANT AUTORISÉ LA DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE;**
- F) LES MOTIFS DE LA DEMANDE**
- G) TOUT RAPPORT D’ÉVALUATION, DE VÉRIFICATION OU D’ENQUÊTE PRODUIT CONCERNANT UN DE CES CONTRATS.**

CES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D’APPEL D’OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : [HTTPS://SEAO.CA](https://seao.ca).

G49. CONCERNANT LES DÉPENSES EN INFORMATIQUE, POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES (INCLUANT LES AGENCES, SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS, INSTITUTIONS OU AUTRES) ET CE, POUR 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016 :

- A) LA DÉPENSE TOTALE (OPÉRATION ET CAPITAL);**
 - B) LES GRANDS DOSSIERS EN COURS;**
 - C) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS ATTITRÉS AUX DOSSIERS INFORMATIQUES;**
 - D) LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES ATTITRÉS AUX DOSSIERS INFORMATIQUES.**
-

A) LA DÉPENSE TOTALE (OPÉRATION ET CAPITAL);

409 700 \$

B) LES GRANDS DOSSIERS EN COURS;

LES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES AU TABLEAU DE BORD (SITE INTERNET <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>);

C) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS ATTITRÉS AUX DOSSIERS INFORMATIQUES;
NON PERTINENT

D) LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES ATTITRÉS AUX DOSSIERS INFORMATIQUES.
VOIR QUESTION 11.

G.50

- A) POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LA MASSE SALARIALE.**
- B) POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : DES INDEMNITÉS DE RETRAITE, S'IL Y A LIEU.**
-

A) LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

B) AUCUNE

G.51 **POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LE TAUX D'ABSENTÉISME.**

VOIR LES QUESTIONS 15C ET 15F.

- G.52** **POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, PORTRAIT COMPLET ET BILAN DÉTAILLÉ DES ACTIONS ENTREPRISES ET DES COMPRESSIONS RÉALISÉES À LA SUITE DE L'ANNONCE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR LE 25 NOVEMBRE 2014. PLUS PRÉCISÉMENT, FOURNIR L'INFORMATION RELATIVE AUX ACTIONS DANS LE CADRE :**
- A) DU PLAN DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS POUR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES VISANT UNE RÉDUCTION D'AU MINIMUM 2 % DE LEUR NIVEAU D'EFFECTIFS;**
 - B) DU CHANTIER SUR LA RÉVISION ET L'OPTIMISATION DES STRUCTURES ET DES ORGANISMES DE L'ÉTAT;**
 - C) D'AUTRES ACTIONS VISANT À LIMITER CERTAINS FACTEURS POUVANT CONTRIBUER À AUGMENTER LES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION;**
 - D) DE LA SUSPENSION DES BONIS DU PERSONNEL DE DIRECTION ET D'ENCADREMENT DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET DES CABINETS MINISTÉRIELS.**

FOURNIR LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.53 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, LE DÉTAIL DES ACTIONS RÉALISÉES OU AMORCÉES EN 2014-2015 EN VUE D’ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS DANS LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

L’INFORMATION SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2014-2015.

G.54 **POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, LISTE DE TOUS LES RAPPORTS (D'ÉVALUATION, DE VÉRIFICATION, D'ENQUÊTE OU AUTRES), ÉTUDES, AVIS, ANALYSES, ETC., PRODUITS PAR LE MINISTÈRE OU COMMANDÉS À UN ORGANISME OU UNE FIRME EXTERNE EN 2014-2015 EN INDIQUANT POUR CHACUN :**

- A) LE SUJET;**
- B) LA OU LES RAISONS POURQUOI IL A ÉTÉ PRODUIT OU COMMANDÉ;**
- C) LES COÛTS RELIÉS À SA RÉALISATION;**
- D) LE NOM DE L'ORGANISME OU DE LA FIRME EXTERNE, S'IL Y A LIEU.**

NON PERTINENT

PARTIE 2

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

ADRESSÉE EN 2015-2016 À L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

		PAGE
P1.1	INDIQUER LA SOMME DÉPENSÉE EN 2014-2015 (PRÉVISIONS POUR 2015-2016) PAR VOTRE MINISTÈRE ET SES ORGANISMES POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION. PRÉCISER S'IL S'AGIT D'ACHATS DE LOGICIELS, DE MATÉRIEL OU DE SERVICES PROFESSIONNELS (INTERNE, EXTERNE OU DU CSPQ).	5
P1.2	POUR CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES RELEVANT DU MINISTÈRE POUR L'ANNÉE 2014-2015 INDIQUER : A) LA LISTE DES EMPLOYÉS OU DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION; B) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT; INCLURE LEUR RÉMUNÉRATION; C) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉES EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT; INCLURE LEUR RÉMUNÉRATION ET LEUR CV; D) LEURS FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE VOYAGE, DE REPAS ET DE REPRÉSENTATION.	6
P1.5	COPIE DU PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE TRIENNAL EN INDIQUANT LES RÉALISATIONS FAITES EN 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015. INDIQUER ÉGALEMENT LES SOMMES AVANCÉES À CE JOUR AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE PAR LE FONDS DE SUPPLÉANCE DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE CERTIFICATION, ET CE, POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES IMPLIQUANT LE GOUVERNEMENT, SES MINISTÈRES ET ORGANISMES.	8
P1.7	LISTE DE TOUS LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS, COMITÉS CONJOINTS, COMITÉS-CONSEILS, COMITÉS CONSULTATIFS ACTIFS EN 2014-2015, DONT ONT FAIT PARTIE LE MINISTÈRE ET/OU SES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES INSTANCES AVEC D'AUTRES MINISTÈRES, ORGANISMES, AGENCES OU PARTENAIRES. POUR CHAQUE COMITÉ, FOURNIR UNE COPIE DE TOUT DOCUMENT PRODUIT, ET PRÉCISER, LE MANDAT, LES MEMBRES, LE BUDGET, LE NOMBRE DE RENCONTRES EFFECTUÉES EN 2014-2015 ET LES RÉSULTATS OBTENUS EN 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016.	9
P1.135	POUR L'ANNÉE 2014-2015, LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL DONT LE CONTRAT EST ARRIVÉ À ÉCHÉANCE ET N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.	11
P1.136	POUR L'ANNÉE 2014-2015, LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL QUI ONT ÉTÉ CONGÉDIÉS, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.	12
P1.137	NOMBRE D'EMPLOYÉS DE L'OFFICE DES PROFESSIONS QUI SONT PAYÉS ENTIÈREMENT OU EN PARTIE PAR DES ORDRES PROFESSIONNELS OU TOUT AUTRE ORGANISME.	13
P1.138	NOMBRE ET POURCENTAGE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS, PAR SECTEUR, DEVENUS PERMANENTS POUR 2013-2014 ET 2014-2015. LISTE DES PARTICIPANTS, INCLUANT LES COÛTS AFFÉRENTS.	14
P1.139	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE EN COURS ET VENTILATION DÉTAILLÉE DES COMPRESSIONS DEMANDÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE MINISTÈRE ET POUR TOUS LES ORGANISMES SOUS SA JURIDICTION POUR L'ANNÉE 2014-2015.	15

		PAGE
P1.140	CONCERNANT LE BUREAU DE LA PRÉSIDENTE DE TOUT ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE : A) NOMBRE DE RENCONTRES, DE REPAS OU DE RÉUNIONS ET LES FRAIS AFFÉRENTS; B) LISTE DES PERSONNES À RENCONTRER, EN PRÉCISANT LE BUT DE LA RENCONTRE; C) FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE VOYAGE, DE REPAS ET DE REPRÉSENTATION; D) LISTE DES PARTICIPATIONS À DES COLLOQUES OU À DES CONGRÈS ET LA LISTE DES PARTICIPANTS, INCLUANT LES COÛTS AFFÉRENTS.	16
P1.141	BILAN DES RÉALISATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE (2014-2015)	17
P1.142	POUR LES ANNÉES 2013-2014 ET 2014-2015, INDIQUER : A) LA LISTE DES EMPLOYÉS DE L'OPQ ET LEUR RÉMUNÉRATION, EN INDIQUANT LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT; B) LA LISTE DES PERSONNES ET DES MEMBRES QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ, EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT; C) LA LISTE DES PERSONNES ET DES MEMBRES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉS, EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT.	18
P1.143	POUR LES ANNÉES 2013-2014 ET 2014-2015, INDIQUER : A) LA LISTE DES EMPLOYÉS DE L'OPQ ET LEUR RÉMUNÉRATION, EN INDIQUANT LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT; B) LA LISTE DES PERSONNES ET DES MEMBRES QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ, EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT; C) LA LISTE DES PERSONNES ET DES MEMBRES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉS, EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT.	20
P1.144	COPIE DE LA PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC DE TOUS LES MÉMOIRES AU CONSEIL DES MINISTRES À L'ÉGARD DESQUELS L'OFFICE DES PROFESSIONS A ÉMIS DES COMMENTAIRES ET LA NATURE DE CES COMMENTAIRES.	22
P1.145	NOM DES ORDRES PROFESSIONNELS AYANT DÉPOSÉ DES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES POUR FACILITER LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ÉTRANGÈRES ET TOUT AUTRE RÈGLEMENT EN VERTU DES MODIFICATIONS ADOPTÉES PAR LE PROJET DE LOI N° 14, SANCTIONNÉ LE 14 JUIN 2006.	23
P1.146	BILAN DE LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL SUR LA MISE À JOUR DU SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS INCLUANT UN ÉTAT DE SITUATION POUR CHACUN DES SIX PROJETS.	24
P1.147	ÉTAT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI 90, <i>LOI MODIFIANT LE CODE DES PROFESSIONS ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ</i>, ET INDIQUER : A) ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR L'ARTICLE 37.1 DU <i>CODE DES PROFESSIONS</i> QUI DOIT ENTRER EN VIGUEUR À UNE DATE QUI RESTE À DÉTERMINER, INDIQUER L'ÉCHÉANCIER PRÉVU POUR SA MISE EN VIGUEUR; B) ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR L'ARTICLE 12 DE LA <i>LOI DES INFIRMIÈRES ET INFIRMERS DU QUÉBEC</i> QUI DOIT ENTRER EN VIGUEUR À UNE DATE QUI RESTE À DÉTERMINER, INDIQUER L'ÉCHÉANCIER PRÉVU POUR SA MISE EN VIGUEUR.	25
P1.148	NOM DES ORDRES PROFESSIONNELS AYANT DÉPOSÉ DES MODIFICATIONS À LEUR CODE DE DÉONTOLOGIE, EN INDIQUANT À QUELLE ÉTAPE DU PROCESSUS SONT RENDUS CES ORDRES.	26
P1.149	NOM DES ORDRES PROFESSIONNELS AYANT DÉPOSÉ DES MODIFICATIONS À LEUR RÉGLEMENTATION POUR L'EXERCICE DE LEURS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À	27

		PAGE
	RESPONSABILITÉ LIMITÉE OU AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTION, EN INDIQUANT À QUELLE ÉTAPE DU PROCESSUS SONT RENDUS CES ORDRES.	
P1.150	NOMBRE DE RÈGLEMENTS OU DE MODIFICATIONS DE RÈGLEMENT ADOPTÉS PAR LES ORDRES, MAIS QUI SONT EN ATTENTE D'UNE DÉCISION DE L'OFFICE DES PROFESSIONS.	28

P1. 1 INDIQUER LA SOMME DÉPENSÉE EN 2014-2015 (PRÉVISIONS POUR 2015-2016) PAR VOTRE MINISTÈRE ET SES ORGANISMES POUR L’INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION. PRÉCISER S’IL S’AGIT D’ACHATS DE LOGICIELS, DE MATÉRIEL OU DE SERVICES PROFESSIONNELS (INTERNE, EXTERNE OU DU CSPQ).

INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION

RÉEL 2014-2015	
LOGICIELS	38 600 \$
MATÉRIEL	9 800 \$
SERVICES PROFESSIONNELS • INTERNE * • EXTERNE • CSPQ	361 300 \$
TOTAL	409 700 \$

*** LA DÉPENSE À L’INTERNE CORRESPOND À LA RÉMUNÉRATION DE 3 EFFECTIFS DE L’OPQ**

P1.2 POUR CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES RELEVANT DU MINISTÈRE POUR L'ANNÉE 2014-2015 INDIQUER :

- A) LA LISTE DES EMPLOYÉS OU DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION;**
- B) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT; INCLURE LEUR RÉMUNÉRATION;**
- C) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉES EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT; INCLURE LEUR RÉMUNÉRATION ET LEUR CV;**
- D) LEURS FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE VOYAGE, DE REPAS ET DE REPRÉSENTATION.**

N.B. : L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC RELÈVE DE LA MINISTRE DE LA JUSTICE ET RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES.

A) LA LISTE DES EMPLOYÉS AU 31 MARS 2015

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
ADAM	JULIE	P	AVOCATE
BARRETTE	FRANÇOIS	F	PRÉPOSÉ AUX RENSEIGNEMENTS
BERNARD	GABRIELLE	P	AVOCATE
BISSON	MARC-OLIVIER	F	TECHNICIEN EN DROIT
BOISSONNEAULT	LUCIE	P	AGENTE DE RECHERCHE, NIVEAU EXPERT
BOIVIN	STÉPHAN	P	AGENT D'INFORMATION
BOULET	JACQUES	P	ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS
CARRÉ	NANCY	F	TECH. ADMINISTRATION
CARRIER	DENIS	P	AGENT DE RECHERCHE
CHAILLEZ	UGO	P	AVOCAT
CHAUMEL	CHRISTINE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
CHOUINARD	MARIE-ÈVE	P	AGENTE DE RECHERCHE
DESJARDINS	CAROLINE	P	AVOCATE
DOIRON	ANNIE	F	TECH. ADMINISTRATION
DUCHARME	MICHEL	P	AGENT DE RECHERCHE, NIVEAU EXPERT
DUSABLON	DANIEL	P	ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS
FONTAINE	GABRIEL	P	AGENT DE RECHERCHE
GARNIER	ANTOINE	P	AVOCAT
GUÉVIN	ROXANNE	P	AGENTE DE RECHERCHE
HADIRI	MYRIAM	P	AGENTE DE RECHERCHE
HAMEL	GABRIELLE	F	TECHNICIENNE EN DROIT
HUNLÉDÉ	JEAN-LUC AYIKOÉ	P	AVOCAT
ISAMENE	M'BANZE ÉVELYNE	P	AGENTE DE RECHERCHE
LALONDE	FRANCINE	P	CONSEILLÈRE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, CL. 1
LAROSE	CARMEN	F	TECH. ADMINISTRATION, CL. 5
LAVOIE-SERGERIE	MARIE-FRANCE	P	AGENTE DE RECHERCHE
LEBLANC	GINA	P	AVOCATE, NIVEAU EXPERT
LEBREUX	FRANCE	P	AVOCATE, NIVEAU EXPERT
LESAGE	FRANCE	P	AVOCATE, NIVEAU EXPERT
LESSARD	DENIS	P	AGENT DE RECHERCHE
LÉTOURNEAU	SIMON-PIERRE	P	AGENT DE RECHERCHE
MARCOTTE	NADINE	P	AGENTE DE RECHERCHE
MARCOUX	CATHERINE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
MICHAUD	CÉLINE	F	TECH. ADMINISTRATION

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
MORENCY	GEORGETTE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
MOURA	CÉLINE	F	TECH. ADMINISTRATION
MOURA	DAVID	P	ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS
OUELLETTE	MÉLANIE	P	AGENTE DE RECHERCHE, NIVEAU EXPERT
PLANTE	YVES	F	TECH. ADMINISTRATION
PLOURDE-DUCHAINE	CATHERINE	P	AVOCATE
RICHARD	ALEXANDRE	F	AGENT DE BUREAU
ROUSSEAU	JEAN	P	AGENT DE RECHERCHE
ROUZIER	RALPH	P	AGENT DE RECHERCHE

LISTE DU PERSONNEL D’ENCADREMENT

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
CORNEAU	ODETTE	CADRE	DIRECTRICE DE LA RECHERCHE ET DE L'ANALYSE
COUTURE	GUYLAINE	CADRE JURIDIQUE	DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
GARIÉPY	ANDRÉ	CADRE	COMMISSAIRE AUX PLAINTES
LAFLAMME	JACQUES	CADRE	DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

LISTE DES TITULAIRES D’UN EMPLOI SUPÉRIEUR

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
DUTRISAC	JEAN PAUL	Emploi supérieur	Président
GAGNON	CHRISTIANE	Emploi supérieur	Vice-présidente

LISTE DES MEMBRES DE L’OFFICE (CONSEIL D’ADMINISTRATION) :

- JEAN PAUL DUTRISAC
- CHRISTIANE GAGNON
- JAMES ARCHIBALD
- CHRISTINE MONTAMAT
- LOUISE POTVIN

B) LA LISTE DES MEMBRES DE L’OFFICE QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ EN 2014-2015
AUCUN

C) LA LISTE DES MEMBRES DE L’OFFICE QUI ONT ÉTÉ NOMMÉS EN 2014-2015
AUCUN

D) FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS DE VOYAGE, FRAIS DE REPAS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DE L’OFFICE
RÉUNIONS DE L’OFFICE (CONSEIL D’ADMINISTRATION) :

- FRAIS DE DÉPLACEMENT : 2 114 \$
- FRAIS DE REPAS : 847 \$

P1.5 COPIE DU PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE TRIENNAL EN INDIQUANT LES RÉALISATIONS FAITES EN 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015. INDIQUER ÉGALEMENT LES SOMMES AVANCÉES À CE JOUR AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE PAR LE FONDS DE SUPPLÉANCE DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE CERTIFICATION, ET CE, POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES IMPLIQUANT LE GOUVERNEMENT, SES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

Plan triennal de l’OPQ tel que transmis au Secrétariat du Conseil du trésor :

RÉEL 2014-2015	
LOGICIELS	38 600 \$
MATÉRIEL	9 800 \$
SERVICES PROFESSIONNELS • INTERNE * • EXTERNE • CSPQ	361 300 \$
TOTAL	409 700 \$

* LA DÉPENSE À L’INTERNE CORRESPOND À LA RÉMUNÉRATION DE 3 EFFECTIFS DE L’OPQ

P1.7 **LISTE DE TOUS LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS, COMITÉS CONJOINTS, COMITÉS-CONSEILS, COMITÉS CONSULTATIFS ACTIFS EN 2014-2015, DONT ONT FAIT PARTIE LE MINISTÈRE ET/OU SES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES INSTANCES AVEC D'AUTRES MINISTÈRES, ORGANISMES, AGENCES OU PARTENAIRES. POUR CHAQUE COMITÉ, FOURNIR UNE COPIE DE TOUT DOCUMENT PRODUIT, ET PRÉCISER, LE MANDAT, LES MEMBRES, LE BUDGET, LE NOMBRE DE RENCONTRES EFFECTUÉES EN 2014-2015 ET LES RÉSULTATS OBTENUS EN 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016.**

NOM DU COMITÉ	NOMBRE DE RENCONTRES	MANDAT	MINISTÈRES ET ORGANISMES REPRÉSENTÉS
COMITÉ BILATÉRAL CHARGÉ DE PROMOUVOIR L'ENTENTE ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES	1 RENCONTRE	PROMOUVOIR L'ENTENTE ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET VEILLE À SES APPLICATIONS ET SON EFFICACITÉ.	SOUS LA PRÉSIDENTE DU MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE, LA DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE EST COMPOSÉE DES REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE DES PROFESSIONS, DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE DU QUÉBEC, LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL, LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS.
PÔLE DE COORDINATION POUR L'ACCÈS À LA FORMATION PRESCRITE PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS AINSI QU'AUX STAGES	2 RENCONTRES	EN APPLICATION DU CODE DES PROFESSIONS, LES ACTIONS DU PÔLE VISENT À FAVORISER LA COLLABORATION ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET LES ORDRES PROFESSIONNELS AFIN QUE, LORSQU'UN ORDRE PROFESSIONNEL EXIGE D'UNE PERSONNE QU'ELLE ACQUIÈRE UNE FORMATION, NOTAMMENT UNE PERSONNE FORMÉE HORS DU QUÉBEC, CETTE FORMATION SOIT OFFERTE PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT.	SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS, LE PÔLE EST COMPOSÉ DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC, DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, DU BUREAU DE LA COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE, DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE LA FÉDÉRATION DES CÉGÉPS.
COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES DES PERSONNES IMMIGRANTES FORMÉES À L'ÉTRANGER	2 RENCONTRES	AMÉLIORER ET ACCÉLÉRER LES PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES DES PERSONNES IMMIGRANTES FORMÉES HORS DU QUÉBEC, EN FAVORISANT LA SYNERGIE ET L'EFFICACITÉ GOUVERNEMENTALE EN LA MATIÈRE, AFIN DE FACILITER L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES IMMIGRANTES.	SONT MEMBRES DE CE COMITÉ, LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, LE MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE, LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC, L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC ET LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL.

NOM DU COMITÉ	NOMBRE DE RENCONTRES	MANDAT	MINISTÈRES ET ORGANISMES REPRÉSENTÉS
TABLE NATIONALE DE CONCERTATION EN MATIÈRE DE FORMATION DE NIVEAU COLLÉGIAL DONNANT ACCÈS AU PERMIS DES ORDRES PROFESSIONNELS	1 RENCONTRE	SOUS L'ÉGIDE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS ET DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC, CETTE TABLE VISE L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT COMMUN AFIN D'ASSURER L'ADÉQUATION ENTRE LES PROGRAMMES DE FORMATION COLLÉGIALE ET LES COMPÉTENCES REQUISES AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE DU PERMIS D'EXERCICE PROFESSIONNEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL.	LA TABLE REGROUPE LES REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS, DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC, DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, DES DIRECTEURS DES ÉTUDES DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT ET DE L'OFFICE DES PROFESSIONS.
TABLE DE CONCERTATION EN MATIÈRE DE FORMATION DE NIVEAU UNIVERSITAIRE DONNANT ACCÈS AU PERMIS DES ORDRES PROFESSIONNELS	AUCUNE	FAVORISER UN ÉCHANGE EFFICACE D'INFORMATION ENTRE LES ACTEURS À DES MOMENTS CHARNIÈRES DU DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME DE FORMATION UNIVERSITAIRE DONNANT ACCÈS AU PERMIS D'UN ORDRE PROFESSIONNEL ET AMÉLIORER LES PROCESSUS D'ANALYSE ET DE CONSULTATION UTILISÉS PAR CHACUN DES INTERVENANTS ET DES PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX.	SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS, LA TABLE REGROUPE LES REPRÉSENTANTS DU BUREAU DE LA COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE, DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC ET DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE.
TABLE DE CONCERTATION INTERMINISTÉRIELLE OPQ/MEESR/MSSS	1 RENCONTRE	SOUS L'ÉGIDE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS, LA TABLE A POUR MANDAT DE FAVORISER UN ÉCHANGE EFFICACE D'INFORMATION ET DE RECHERCHER DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES COMMUNS. À CETTE FIN, LES MEMBRES Y ÉCHANGENT DE L'INFORMATION À L'ÉGARD, NOTAMMENT, DE L'ÉLABORATION ET DE LA RÉVISION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES ET COLLÉGIALES MENANT À L'OBTENTION DES DIPLÔMES DONNANT ACCÈS AU PERMIS DÉLIVRÉ PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS. LA TABLE TRAITE ÉGALEMENT DES QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL ET DES MOYENS DE COLLABORATION ENTRE LES MILIEUX DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET LE MILIEU DE LA FORMATION. ELLE S'ASSURE QUE LES MOYENS DE COORDINATION DES DIVERS INTERVENANTS, À DES FINS DE CONSULTATION OU DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES, SOIENT EFFICACES.	REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE DES PROFESSIONS, DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE AINSI QUE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.
TABLE DES ORGANISMES DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR	1 RENCONTRE	FAVORISER L'ÉCHANGE D'INFORMATION À L'ÉGARD DES DÉFIS COMMUNS À CHACUN DES ORGANISMES COMPOSANT LA TABLE. LES DÉFIS IDENTIFIÉS SONT : L'INFORMATION AUPRÈS DU PUBLIC, LA GESTION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DES PLAINTES, L'IMAGE CORPORATIVE, LA GESTION DES TECHNOLOGIES EN SUPPORT À LA GESTION DES DOSSIERS ET LE RÔLE DE SURVEILLANCE.	SOUS L'ÉGIDE DE L'OFFICE DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR, LES ORGANISMES PARTICIPANTS SONT L'OFFICE DES PROFESSIONS, L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, LA RÉGIE DU LOGEMENT ET LA RÉGIE DU BÂTIMENT

- IL EST À NOTER QUE LES RÉSULTATS S'ÉVALUENT PAR LA PARTICIPATION ACTIVE DES REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE DES PROFESSIONS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS INTERMINISTÉRIELS AINSI QUE PAR L'INFLUENCE EXERCÉE AUPRÈS DE SES PARTENAIRES, EU ÉGARD À LA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC DU SYSTÈME PROFESSIONNEL.
- CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME ASSUME LES FRAIS DE SES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS.

P1.135 POUR L'ANNÉE 2014-2015, LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL DONT LE CONTRAT EST ARRIVÉ À ÉCHÉANCE ET N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.

AUCUN

P1.136 POUR L'ANNÉE 2014-2015, LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL QUI ONT ÉTÉ CONGÉDIÉS, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.

AUCUN

P1.137 NOMBRE D’EMPLOYÉS DE L’OFFICE DES PROFESSIONS QUI SONT PAYÉS ENTIÈREMENT OU EN PARTIE PAR DES ORDRES PROFESSIONNELS OU TOUT AUTRE ORGANISME.

AUCUN

P1.138 NOMBRE ET POURCENTAGE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS, PAR SECTEUR, DEVENUS PERMANENTS POUR 2013-2014 ET 2014-2015.

ANNÉE	NOMINATION D'OCCASIONNELS	OCCASIONNELS EN PLACE	%
2014-2015	0	4	0

P1.139 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE EN COURS ET VENTILATION DÉTAILLÉE DES COMPRESSIONS DEMANDÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE MINISTÈRE ET POUR TOUS LES ORGANISMES SOUS SA JURIDICTION POUR L'ANNÉE 2014-2015.

COMPRESSIONS DEMANDÉES EN 2014-2015 :

LE CONSEIL DU TRÉSOR ET LE CONSEIL DES MINISTRES ONT ADOPTÉ, LE 24 AVRIL 2014 (CT N° 213871 ET CT N° 213873), DES MESURES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015. LE GOUVERNEMENT A ANNONCÉ QU'UN EFFORT BUDGÉTAIRE CORRESPONDANT À 2 % DES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION ET DE 3 % DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SERAIT DEMANDÉ À TOUS LES ORGANISMES EXTRABUDGÉTAIRES ET FONDS SPÉCIAUX. POUR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC, LA CIBLE DE COMPRESSION DES DÉPENSES QUI A ÉTÉ DÉTERMINÉE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (SCT) S'ÉLÈVE À 253 500 \$ À ÊTRE RÉALISÉ ENTIÈREMENT À L'INTÉRIEUR DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.

P1.140 CONCERNANT LE BUREAU DE LA PRÉSIDENTE DE TOUT ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE :

- A) NOMBRE DE RENCONTRES, DE REPAS OU DE RÉUNIONS ET LES FRAIS AFFÉRENTS;
- B) LISTE DES PERSONNES À RENCONTRER, EN PRÉCISANT LE BUT DE LA RENCONTRE;
- C) FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE VOYAGE, DE REPAS ET DE REPRÉSENTATION;
- D) LISTE DES PARTICIPATIONS À DES COLLOQUES OU À DES CONGRÈS ET LA LISTE DES PARTICIPANTS, INCLUANT LES COÛTS AFFÉRENTS.

A) NOMBRE DE RENCONTRES, REPAS OU DE RÉUNIONS ET LES FRAIS AFFÉRENTS

RÉUNIONS DE L’OFFICE (CONSEIL D’ADMINISTRATION) :

- RÉUNIONS DE L’OFFICE : **11 RÉUNIONS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2014 ET LE 31 MARS 2015**
- FRAIS DE REPAS : **847 \$**
- FRAIS DE DÉPLACEMENT : **2 114 \$**

B) LISTE DES PERSONNES À RENCONTRER EN PRÉCISANT LE BUT DE LA RENCONTRE

PERSONNES À RENCONTRER	BUT DE LA RENCONTRE
JEAN PAUL DUTRISAC, PRÉSIDENT	RÉUNION DE L’OFFICE
CHRISTIANE GAGNON, VICE-PRÉSIDENTE	RÉUNION DE L’OFFICE
CHRISTINE MONTAMAT, MEMBRE	RÉUNION DE L’OFFICE
LOUISE POTVIN, MEMBRE	RÉUNION DE L’OFFICE
JAMES ARCHIBALD, MEMBRE	RÉUNION DE L’OFFICE

C) FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS DE VOYAGE, FRAIS DE REPAS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION DU BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

- **DU 1^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015 : 16 176 \$**

D) LISTE DES PARTICIPATIONS À DES COLLOQUES, DES CONGRÈS ET LA LISTE DES PARTICIPANTS, INCLUANT LES COÛTS AFFÉRENTS

COLLOQUES OU CONGRÈS	LISTE DES PARTICIPANTS	COÛTS AFFÉRENTS
CONGRÈS ANNUEL 2014 DU BARREAU DU QUÉBEC «AU-DELÀ DES SOMMETS»	JEAN PAUL DUTRISAC, PRÉSIDENT	451,08 \$
6 ^E ÉDITION DE LA SEMAINE DES PROFESSIONNELS «LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : LES ORDRES SONT-ILS PRÊTS?» (CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC)	CHRISTIANE GAGNON, VICE-PRÉSIDENTE	275,59 \$
CONGRÈS DE RÉGLEMENTATION DU CANADA 2014 (LE RÉSEAU CANADIEN DES ASSOCIATIONS NATIONALES DE RÉGLEMENTATION (RCANOR))	CHRISTIANE GAGNON, VICE-PRÉSIDENTE	697,50 \$
7 ^E COLLOQUE SUR L’INTERDISCIPLINARITÉ : QUAND PARTAGE D’ACTIVITÉS RIME AVEC CONFLIT INTERPROFESSIONNEL, PEUT-ON MIEUX FAIRE?	JEAN PAUL DUTRISAC, PRÉSIDENT	586,00 \$
7 ^E COLLOQUE SUR L’INTERDISCIPLINARITÉ : QUAND PARTAGE D’ACTIVITÉS RIME AVEC CONFLIT INTERPROFESSIONNEL, PEUT-ON MIEUX FAIRE?	CHRISTIANE GAGNON, VICE-PRÉSIDENTE	597,50 \$

P.1 141 BILAN DES RÉALISATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE (2014-2015)

NON PERTINENT DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

P.1 142 POUR LES ANNÉES 2013-2014 ET 2014-2015, INDIQUER :

- A) LA LISTE DES EMPLOYÉS DE L'OPQ ET LEUR RÉMUNÉRATION, EN INDIQUANT LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT;**
- B) LA LISTE DES PERSONNES ET DES MEMBRES QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ, EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT;**
- C) LA LISTE DES PERSONNES ET DES MEMBRES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉS, EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LE CAS ÉCHÉANT.**

A) LA LISTE DES EMPLOYÉS AU 31 MARS 2015

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
ADAM	JULIE	P	AVOCATE
BARRETTE	FRANÇOIS	F	PRÉPOSÉ AUX RENSEIGNEMENTS
BERNARD	GABRIELLE	P	AVOCATE
BISSON	MARC-OLIVIER	F	TECHNICIEN EN DROIT
BOISSONNEAULT	LUCIE	P	AGENTE DE RECHERCHE, NIVEAU EXPERT
BOIVIN	STÉPHAN	P	AGENT D'INFORMATION
BOULET	JACQUES	P	ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS
CARRÉ	NANCY	F	TECH. ADMINISTRATION
CARRIER	DENIS	P	AGENT DE RECHERCHE
CHAILLEZ	UGO	P	AVOCAT
CHAUMEL	CHRISTINE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
CHOUINARD	MARIE-ÈVE	P	AGENTE DE RECHERCHE
DESJARDINS	CAROLINE	P	AVOCATE
DOIRON	ANNIE	F	TECH. ADMINISTRATION
DUCHARME	MICHEL	P	AGENT DE RECHERCHE, NIVEAU EXPERT
DUSABLON	DANIEL	P	ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS
FONTAINE	GABRIEL	P	AGENT DE RECHERCHE
GARNIER	ANTOINE	P	AVOCAT
GUÉVIN	ROXANNE	P	AGENTE DE RECHERCHE
HADIRI	MYRIAM	P	AGENTE DE RECHERCHE
HAMEL	GABRIELLE	F	TECHNICIENNE EN DROIT
HUNLÉDÉ	JEAN-LUC AYIKOÉ	P	AVOCAT
ISAMENE	M'BANZE ÉVELYNE	P	AGENTE DE RECHERCHE
LALONDE	FRANCINE	P	CONSEILLÈRE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, CL. 1
LAROSE	CARMEN	F	TECH. ADMINISTRATION, CL. 5
LAVOIE-SERGERIE	MARIE-FRANCE	P	AGENTE DE RECHERCHE
LEBLANC	GINA	P	AVOCATE, NIVEAU EXPERT
LEBREUX	FRANCE	P	AVOCATE, NIVEAU EXPERT
LESAGE	FRANCE	P	AVOCATE, NIVEAU EXPERT
LESSARD	DENIS	P	AGENT DE RECHERCHE
LÉTOURNEAU	SIMON-PIERRE	P	AGENT DE RECHERCHE
MARCOTTE	NADINE	P	AGENTE DE RECHERCHE
MARCOUX	CATHERINE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
MICHAUD	CÉLINE	F	TECH. ADMINISTRATION
MORENCY	GEORGETTE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
MOURA	CÉLINE	F	TECH. ADMINISTRATION

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
MOURA	DAVID	P	ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS
OUELLETTE	MÉLANIE	P	AGENTE DE RECHERCHE, NIVEAU EXPERT
PLANTE	YVES	F	TECH. ADMINISTRATION
PLOURDE-DUCHAINE	CATHERINE	P	AVOCATE
RICHARD	ALEXANDRE	F	AGENT DE BUREAU
ROUSSEAU	JEAN	P	AGENT DE RECHERCHE
ROUZIER	RALPH	P	AGENT DE RECHERCHE

Liste du personnel d'encadrement

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
CORNEAU	ODETTE	CADRE	DIRECTRICE DE LA RECHERCHE ET DE L'ANALYSE
COUTURE	GUYLAINE	CADRE JURIDIQUE	DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
GARIÉPY	ANDRÉ	CADRE	COMMISSAIRE AUX PLAINTES
LAFLAMME	JACQUES	CADRE	DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Liste des titulaires d'un emploi supérieur

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
DUTRISAC	JEAN PAUL	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENT
GAGNON	CHRISTIANE	EMPLOI SUPÉRIEUR	VICE-PRÉSIDENTE

Liste des membres de l'office (conseil d'administration) :

- JEAN PAUL DUTRISAC
- CHRISTIANE GAGNON
- JAMES ARCHIBALD
- CHRISTINE MONTAMAT
- LOUISE POTVIN

B) LA LISTE DES MEMBRES DE L'OFFICE QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ

AUCUN, EN 2014-2015

C) LA LISTE DES MEMBRES DE L'OFFICE QUI ONT ÉTÉ NOMMÉS

AUCUN, EN 2014-2015

P.1 143 NOMBRE, NATURE ET RÉSULTAT DES DEMANDES D'INTERVENTION ACHÉMINÉES À L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC ET NOMBRE DE CAS PORTÉS DEVANT LES ORDRES PROFESSIONNELS CONCERNÉS, INCLUANT UNE BRÈVE EXPLICATION SUR LA NATURE DE CHAQUE AFFAIRE ET SON CHEMINEMENT DANS LE PROCESSUS, ET CE, POUR 2013-2014 ET POUR 2014-2015.

DANS SA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS, L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC S'ENGAGE À LES RENSEIGNER SUR TOUTE QUESTION TOUCHANT LE SYSTÈME PROFESSIONNEL ET À LES ORIENTER DANS LEURS DÉMARCHES POUR OBTENIR LES RÉPONSES À LEURS QUESTIONS OU EXERCER LES RECOURS APPROPRIÉS À LEURS DOLEANCES. IL ASSURE ÉGALEMENT AUX CITOYENS DES VOIES D'EXPRESSION ET ACCUEILLE LEURS COMMENTAIRES.

LE *CODE DES PROFESSIONS* (CHAPITRE C-26) PRÉVOIT QUE CE SONT LES ORDRES PROFESSIONNELS QUI ONT LE DEVOIR DE CONTRÔLER L'EXERCICE DE LA PROFESSION PAR LEURS MEMBRES, POUR GARANTIR LA COMPÉTENCE ET L'INTÉGRITÉ DE CES DERNIERS, AINSI QUE POUR S'ASSURER DU RESPECT DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES AUXQUELLES ILS SONT ASSUJETTIS. À CETTE FIN, LES ORDRES DOIVENT METTRE À LA DISPOSITION DU PUBLIC LES RECOURS PRÉVUS PAR LA LOI, NOTAMMENT POUR DONNER SUITE AUX DEMANDES D'ENQUÊTE PROVENANT DES CITOYENS QUI CROIENT AVOIR ÉTÉ LÉSÉS PAR UN PROFESSIONNEL AGISSANT DANS LE COURS NORMAL DE L'EXERCICE DE SA PROFESSION.

LE CODE CONSTITUE SPÉCIFIQUEMENT LES INSTANCES HABILITÉES À TRAITER CES RECOURS AU SEIN DES ORDRES EUX-MÊMES. PRÉCISONS QUE L'OFFICE N'APPARAÎT PAS DANS LA CHAÎNE DES RECOURS FORMELS PRÉVUS AU CODE ET N'A DONC PAS AUTORITÉ POUR INFLÉCHIR OU RENSERSEER LES DÉCISIONS DES INSTANCES AUXQUELLES LA LOI A ATTRIBUÉ COMPÉTENCE POUR ENQUÊTER OU JUGER.

AINSI, LE PUBLIC PEUT S'ADRESSER AU SYNDIC, AU COMITÉ DE RÉVISION ET AU CONSEIL DE DISCIPLINE CONSTITUÉ AU SEIN DE CHAQUE ORDRE PROFESSIONNEL. POUR FAIRE APPEL D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE, LE CITOYEN, TOUT COMME LE PROFESSIONNEL, PEUT S'ADRESSER, EN DERNIER RESSORT, AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS COMPOSÉ DE JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC. LA DÉCISION EST ALORS DÉFINITIVE.

IL ARRIVE TOUTEFOIS QUE DES PERSONNES S'ADRESSENT À L'OFFICE POUR LUI FAIRE PART DE LEURS COMMENTAIRES OU POUR EXPRIMER LEUR INSATISFACTION, ET SOUVENT ELLES LUI DEMANDENT D'INTERVENIR À PROPOS DES DÉLAIS QUE PRENNENT LES RECOURS EXERCÉS OU À L'ÉGARD D'UNE DÉCISION, RENDUE PAR L'INSTANCE CONCERNÉE, QUI NE LEUR EST PAS FAVORABLE. L'OFFICE REÇOIT CES SIGNALEMENTS ET TRAITE CES DEMANDES D'INTERVENTION EN RESPECTANT LE CADRE LIMITÉ DE SON MANDAT EN CETTE MATIÈRE.

AINSI, L'OFFICE S'APPLIQUE PRINCIPALEMENT À FOURNIR À CES PERSONNES LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À UNE BONNE COMPRÉHENSION DE LEUR SITUATION ET À CANALISER LEURS ACTIONS VERS LES MÉCANISMES APPROPRIÉS MIS À LEUR DISPOSITION PAR LE SYSTÈME PROFESSIONNEL. IL VEILLE ÉGALEMENT À FAVORISER UNE COMMUNICATION UTILE ENTRE LE CITOYEN ET L'ORDRE CONCERNÉ. L'OFFICE N'INTERVIENT DONC PAS QUANT AU FOND, MAIS JOUE PLUTÔT UN RÔLE DE FACILITATEUR, POUR PERMETTRE AUX PERSONNES QUI S'ADRESSENT À LUI D'EXERCER DE LA MANIÈRE LA PLUS EFFICACE POSSIBLE LEURS RECOURS AUPRÈS DES INSTANCES COMPÉTENTES.

DANS LES CAS OÙ UNE INTERVENTION DE LA PART DE L'OFFICE EST INDIQUÉE, CELLE-CI CONSISTE GÉNÉRALEMENT À COMMUNIQUER AVEC L'ORDRE POUR LE SENSIBILISER AU BESOIN D'INFORMATION D'UN CITOYEN, NOTAMMENT DANS LE CAS OÙ UN SYNDIC DÉCIDE DE NE PAS PORTER UNE PLAINTÉ DEVANT LE CONSEIL DE DISCIPLINE OU POUR RAPPELER LES DÉLAIS QUI SONT PRÉVUS AU CODE DES PROFESSIONS ¹ RELATIFS AU TRAITEMENT D'UNE DEMANDE D'ENQUÊTE. L'OFFICE INFORME ALORS LE CITOYEN DE SON INTERVENTION EN L'INVITANT À LUI SIGNALER LA PERSISTANCE DES DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES OU À L'INFORMER DE LA CONCLUSION DE SES DÉMARCHES.

D'UNE MANIÈRE PLUS GÉNÉRALE, L'OFFICE PEUT ADRESSER À L'ORDRE DES COMMENTAIRES OU DES SUGGESTIONS SUR SES FAÇONS DE FAIRE EN VUE D'AMÉLIORER LES SERVICES QU'IL OFFRE AUX CITOYENS ET LUI PROPOSER LA CONDUITE À TENIR OU LES MESURES À PRENDRE POUR ASSURER DE MANIÈRE OPTIMALE LA PROTECTION DU PUBLIC ET L'EFFICACITÉ DES MÉCANISMES PRÉVUES À CET EFFET.

LE TABLEAU SUIVANT FOURNIT QUELQUES DONNÉES INDICATIVES RELATIVES AUX DEMANDES D'INTERVENTION REÇUES À L'OFFICE. NOTONS TOUTEFOIS QUE CES DONNÉES NE CONSTITUENT PAS UN PORTRAIT DE L'APPLICATION DES MÉCANISMES DE PROTECTION DU PUBLIC AU SEIN DU SYSTÈME PROFESSIONNEL ET NE PERMETTENT PAS D'ÉTABLIR DES COMPARAISONS DE PERFORMANCE ENTRE LES ORDRES.

¹ Il s'agit des articles 123, 123.1, 123.4 et 123.5 du Code des professions (L.R.Q., C-26)

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	2014-2015 ²
NOMBRE DE DEMANDES D'INTERVENTION REÇUES : 35	100 %
NATURE DES DEMANDES :	
BUREAU DU SYNDIC	
• DÉFAUT DE RESPECTER LES DÉLAIS PRESCRITS	5,71 %
• DURÉE DE L'ENQUÊTE	17,14 %
• CONTESTATION DE LA DÉCISION DE NE PAS PORTER PLAINTÉ AU CONSEIL DE DISCIPLINE	8,57 %
• ABSENCE OU FAIBLESSE DES MOTIFS JUSTIFIANT LA DÉCISION DE NE PAS PORTER PLAINTÉ	11,42 %
COMITÉ DE RÉVISION	
• DÉFAUT DE RESPECTER LES DÉLAIS PRESCRITS	AUCUNE
• CONTESTATION DE L'AVIS DU COMITÉ	AUCUNE
• ABSENCE DE MOTIVATION DE L'AVIS DU COMITÉ	AUCUNE
CONSEIL DE DISCIPLINE	
• MULTIPLICATION DES PROCÉDURES ET DES DÉLAIS	AUCUNE
• CONTESTATION DE LA DÉCISION	5,71 %
CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES	2,85 %
FONDS D'INDEMNISATION ET ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	5,71 %
CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITÉ EXÉCUTIF - PRÉSIDENTE	14,28 %
REQUÊTES ADRESSÉES AU MINISTRE	AUCUNE
AUTRES OBJETS DES DEMANDES D'INTERVENTION	28,57 %

DE PLUS, L'OFFICE REÇOIT ET TRAITE CHAQUE ANNÉE DE NOMBREUSES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS RELATIVES AU SYSTÈME PROFESSIONNEL EN GÉNÉRAL ET AUX MÉCANISMES DE PROTECTION DU PUBLIC QU'IL OFFRE. POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015, L'OFFICE A REÇU 217 COMMENTAIRES ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS AU MOYEN DE SON SITE WEB ET PLUS DE 2 015 APPELS TÉLÉPHONIQUES À CET ÉGARD.

² Période de référence comprise entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015

P1. 144 COPIE DE LA PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC DE TOUS LES MÉMOIRES AU CONSEIL DES MINISTRES À L'ÉGARD DESQUELS L'OFFICE DES PROFESSIONS A ÉMIS DES COMMENTAIRES ET LA NATURE DE CES COMMENTAIRES.

AUCUNE DEMANDE DE COMMENTAIRES N'A ÉTÉ TRANSMISE À L'OFFICE RELATIVEMENT AUX MÉMOIRES AU CONSEIL DES MINISTRES.

P1. 145 NOM DES ORDRES PROFESSIONNELS AYANT DÉPOSÉ DES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES POUR FACILITER LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ÉTRANGÈRES ET TOUT AUTRE RÈGLEMENT EN VERTU DES MODIFICATIONS ADOPTÉES PAR LE PROJET DE LOI N° 14, SANCTIONNÉ LE 14 JUIN 2006.

EN DATE DU 31 MARS 2015, VOICI L'ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION DEPUIS L'ADOPTION DE LA *LOI MODIFIANT LE CODE DES PROFESSIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DE PERMIS* (PROJET DE LOI N° 14) SANCTIONNÉE LE 14 JUIN 2006 :

TRENTE-HUIT (38) ORDRES PROFESSIONNELS ONT DÉPOSÉ UN RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES AUTORISATIONS LÉGALES D'EXERCER UNE PROFESSION HORS DU QUÉBEC QUI DONNENT OUVERTURE À UN PERMIS OU À UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE DE L'ORDRE EN VERTU DE **L'ARTICLE 94 Q) DU CODE DES PROFESSIONS**, ET CE, AFIN DE SE CONFORMER AU CHAPITRE 7 DE L'*ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR* (ACI) RELATIF À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE.

DE CE NOMBRE :

- TRENTE-HUIT (38) ORDRES ONT UN RÈGLEMENT QUI EST EN VIGUEUR. IL S'AGIT DES ORDRES SUIVANTS : L'ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC, L'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC, L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC, LE BARREAU DU QUÉBEC, L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES CHIROPRACTIENS DU QUÉBEC, L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC, L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC, L'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC, L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC, L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC, L'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC, LE COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC, L'ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC, L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC, L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC, L'ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC, L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC, L'ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX DU QUÉBEC, L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES TECHNICIENS ET TECHNICIENNES DENTAIRES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE DU QUÉBEC, L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC, L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC ET L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC.

UN (1) ORDRE A UN RÈGLEMENT EN TRAITEMENT À L'OFFICE, SOIT LE BARREAU DU QUÉBEC (NOUVEAU RÈGLEMENT).

NOTONS QUE LES SIX (6) ORDRES PROFESSIONNELS SUIVANTS N'ONT PAS ADOPTÉ DE RÈGLEMENT *PUISQU'ILS* N'ONT PAS DE VIS-À-VIS DANS LES AUTRES PROVINCES OU TERRITOIRES CANADIENS, L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC, L'ORDRE DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC, LA CHAMBRE DES HUISSIERS DE JUSTICE DU QUÉBEC, LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC ET L'ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC, ORDRE NOUVELLEMENT CRÉÉ EN SEPTEMBRE 2013.

DEPUIS NOVEMBRE 2013, L'ONTARIO RÉGLEMENTE LES PROFESSIONNELS EN RESSOURCES HUMAINES; L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC A DONC ÉTÉ INFORMÉ QU'IL DEVRA ADOPTER UN RÈGLEMENT EN VERTU DE **L'ARTICLE 94 Q) DU CODE DES PROFESSIONS**.

FINALEMENT, TROIS (3) ORDRES PROFESSIONNELS ONT UN RÈGLEMENT EN VIGUEUR QUI ÉTABLIT DES PERMIS SPÉCIAUX EN VERTU DE **L'ARTICLE 94 R) DU CODE DES PROFESSIONS** : LE BARREAU DU QUÉBEC, L'ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE DU QUÉBEC ET L'ORDRE PROFESSIONNEL DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC.

P.1 146 BILAN DE LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL SUR LA MISE À JOUR DU SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS INCLUANT UN ÉTAT DE SITUATION POUR CHACUN DES SIX PROJETS.

EN NOVEMBRE 1999, LA MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES RENDAIT PUBLIC UN PLAN D'ACTION VISANT LA MISE À JOUR DU SYSTÈME PROFESSIONNEL. CE PLAN TENAIT COMPTE DE L'AVIS QUE L'OFFICE DES PROFESSIONS AIE FORMULÉ SUR LE SUJET EN 1997 ET DES RÉFLEXIONS QU'IL AVAIT SUSCITÉES.

LE PLAN D'ACTION COMPORTAIT SIX PROJETS, DONT QUATRE CONCERNAIENT L'ENSEMBLE DU SYSTÈME PROFESSIONNEL ALORS QUE DEUX AVAIENT UNE PORTÉE SECTORIELLE :

- ALLÈGEMENT DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DES PROFESSIONS ET DE SON PROCESSUS D'ADOPTION
- AMÉLIORATION DES MÉCANISMES DE CONTRÔLE : L'INSPECTION ET LA DISCIPLINE
- AUTORISATION DE NOUVELLES FORMES JURIDIQUES POUR L'EXERCICE DES PROFESSIONS
- SOUPESER LES BÉNÉFICES NETS DU SYSTÈME PROFESSIONNEL
- RÉVISION DES CHAMPS DE PRATIQUE DES ARCHITECTES ET DES INGÉNIEURS
- MISE À JOUR DE L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS HUMAINES

CHACUN DE CES PROJETS DEVAIT RÉPONDRE À DES ATTENTES CLAIREMENT EXPRIMÉES PAR LES PRINCIPAUX INTERVENANTS ET PARTENAIRES DU SYSTÈME. LES OBJECTIFS VISÉS ÉTAIENT LES SUIVANTS :

- L'ASSOUPLISSEMENT ET L'ALLÈGEMENT DU CADRE RÉGLEMENTAIRE;
- L'EFFICIENCE ACCRUE DES MÉCANISMES DE PROTECTION DU PUBLIC PRÉVUS PAR LE *CODE DES PROFESSIONS*;
- LA PLUS GRANDE OUVERTURE DES MILIEUX PROFESSIONNELS À LA COEXISTENCE DE PLUSIEURS DISCIPLINES (MULTIDISCIPLINARITÉ) ET À LA MISE EN COMMUN DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES (INTERDISCIPLINARITÉ).

LES TRAVAUX RELATIFS À CES PROJETS SONT MAINTENANT COMPLÉTÉS À L'EXCEPTION TOUTEFOIS DU VOLET DE LA MODERNISATION DES CHAMPS D'EXERCICE PROFESSIONNEL DANS LE DOMAINE BUCCODENTAIRE ET DANS LE DOMAINE OCULO-VISUEL, DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE À JOUR DE L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS HUMAINES, AINSI QUE DES TRAVAUX VISANT LA MODERNISATION DES CHAMPS D'EXERCICE PROFESSIONNEL DES MEMBRES DE L'ORDRE DES ARCHITECTES ET DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS. EN EFFET, LES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR L'OFFICE, DE CONCERT AVEC LES DEUX ORDRES CONCERNÉS, AINSI QUE LES CONSULTATIONS MENÉES ONT MIS EN RELIEF LA PROBLÉMATIQUE LIÉE À L'INTERDISCIPLINARITÉ DANS LE DOMAINE DES SCIENCES APPLIQUÉES. L'OFFICE A DONC ÉLARGI L'ÉTENDUE DES TRAVAUX ET PROPOSER DES MODIFICATIONS À DIVERSES LOIS PROFESSIONNELLES DANS LE DOMAINE DES SCIENCES APPLIQUÉES.

P.1 147 ÉTAT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI 90, LOI MODIFIANT LE CODE DES PROFESSIONS ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ, ET INDIQUER :

- A) ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR L'ARTICLE 37.1 DU CODE DES PROFESSIONS QUI DOIT ENTRER EN VIGUEUR À UNE DATE QUI RESTE À DÉTERMINER, INDIQUER L'ÉCHÉANCIER PRÉVU POUR SA MISE EN VIGUEUR;**
- B) ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR L'ARTICLE 12 DE LA LOI DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC QUI DOIT ENTRER EN VIGUEUR À UNE DATE QUI RESTE À DÉTERMINER, INDIQUER L'ÉCHÉANCIER PRÉVU POUR SA MISE EN VIGUEUR.**

LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI N° 90 SONT ENTRÉES EN VIGUEUR AUX DATES PRÉVUES AU DÉCRET GOUVERNEMENTAL 1465-2002 DU 11 DÉCEMBRE 2002, SOIT LE 30 JANVIER 2003 ET LE 1^{ER} JUIN 2003 À L'EXCEPTION DE L'ARTICLE 37.1, SOUS-PARAGRAPHE I) DU PARAGRAPHE 3° DU CODE DES PROFESSIONS ET DE L'ARTICLE 12 DE LA LOI SUR LES INFIRMIÈRES ET LES INFIRMIERS (L.R.Q., c. I-8).

- A) EN CE QUI CONCERNE LE SOUS-PARAGRAPHE I) DU PARAGRAPHE 3° DE L'ARTICLE 37.1 DU CODE DES PROFESSIONS, IL S'AGIT DE LA RÉSERVE POUR LES MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DE L'ACTIVITÉ : « *PROCÉDER À DES MANIPULATIONS VERTÉBRALES ET ARTICULAIRES, LORSQU'UNE ATTESTATION DE FORMATION LUI EST DÉLIVRÉE PAR L'ORDRE DANS LE CADRE D'UN RÈGLEMENT PRIS EN APPLICATION DU PARAGRAPHE O) DE L'ARTICLE 94* ». L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE CETTE DISPOSITION ÉTAIT CONDITIONNELLE À L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PAR L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE PRÉCISANT LES CONDITIONS QUE DOIVENT RESPECTER LES MEMBRES DE L'ORDRE QUI DÉSIRENT EXERCER CETTE ACTIVITÉ, NOTAMMENT CELLE RELATIVE À LA FORMATION REQUISE.

CE RÈGLEMENT, APPROUVÉ PAR L'OFFICE, A ÉTÉ PUBLIÉ À LA GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC ET EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 23 JANVIER 2014. QUANT AU SOUS-PARAGRAPHE I) DU PARAGRAPHE 3° DE L'ARTICLE 37.1 DU CODE DES PROFESSIONS, CETTE DISPOSITION EST ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 JUIN 2014 ET PAR CONSÉQUENT, LES TRAVAUX SONT MAINTENANT COMPLÉTÉS.

RAPPELONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL MINISTÉRIEL SUR LES PROFESSIONS DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS HUMAINES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE DR ROCK BERNIER, A EXAMINÉ ATTENTIVEMENT LA QUESTION DES MANIPULATIONS VERTÉBRALES ET ARTICULAIRES, NOTAMMENT EN PRENANT CONNAISSANCE DU JUGEMENT RENDU PAR LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC DANS L'AFFAIRE *THOMAS C. ORDRE DES CHIROPRACTIENS DU QUÉBEC* [2000] R.J. Q. 625, QUI A RECONNU QUE LES PHYSIOTHÉRAPEUTES PEUVENT PRATIQUER DES MANIPULATIONS VERTÉBRALES AFIN D'OBTENIR LE RENDEMENT FONCTIONNEL MAXIMUM D'UNE PERSONNE. POUR LE GROUPE DE TRAVAIL, IL S'AGISSAIT D'UNE ACTIVITÉ QUI PRÉSENTE UN RISQUE DE PRÉJUDICE SÉRIeux ET DONC QUI DOIT ÊTRE RÉSERVÉE.

- B) EN CE QUI CONCERNE L'ARTICLE 12 DE LA LOI SUR LES INFIRMIÈRES ET LES INFIRMIERS (L.R.Q., c. I-8), UN MANDAT A ÉTÉ CONFIÉ À L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC PAR LE GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE LA CONTRIBUTION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES À LA THÉRAPIE INTRAVEINEUSE. UN COMITÉ D'EXPERTS A ÉTÉ MIS EN PLACE POUR EXAMINER CETTE QUESTION. CELUI-CI A REMIS SON RAPPORT ET LE MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES A DEMANDÉ AUX DEUX ORDRES PROFESSIONNELS CONCERNÉS DE METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS CONTENUES AU RAPPORT, AVEC L'APPUI DE L'OFFICE.

L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC A AINSI ADOPTÉ LE RÈGLEMENT SUR CERTAINES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES POUVANT ÊTRE EXERCÉES PAR UNE INFIRMIÈRE OU UN INFIRMIER AUXILIAIRE QUI PERMET À L'INFIRMIÈRE OU L'INFIRMIER AUXILIAIRE DE CONTRIBUER À LA THÉRAPIE INTRAVEINEUSE.

CE RÈGLEMENT EST ENTRÉ EN VIGUEUR EN MAI 2008 ET PAR CONSÉQUENT, LES TRAVAUX SONT MAINTENANT COMPLÉTÉS.

P.1 148 NOM DES ORDRES PROFESSIONNELS AYANT DÉPOSÉ DES MODIFICATIONS À LEUR CODE DE DÉONTOLOGIE, EN INDIQUANT À QUELLE ÉTAPE DU PROCESSUS SONT RENDUS CES ORDRES.

CINQ (5) ORDRES PROFESSIONNELS ONT DÉPOSÉ DES DEMANDES DE MODIFICATIONS À LEUR CODE DE DÉONTOLOGIE ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2014 ET LE 31 MARS 2015.

UNE (1) DEMANDE EST EN TRAITEMENT; IL S'AGIT DE CELLE DE L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC.

QUATRE (4) RÈGLEMENTS ONT ÉTÉ PUBLIÉS, À TITRE DE PROJET, À LA *GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC* POUR LA PÉRIODE CONCERNÉE; IL S'AGIT DES RÈGLEMENTS ADOPTÉS PAR L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC ET L'ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC.

P.1 149 NOM DES ORDRES PROFESSIONNELS AYANT DÉPOSÉ DES MODIFICATIONS À LEUR RÉGLEMENTATION POUR L'EXERCICE DE LEURS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE OU AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTION, EN INDIQUANT À QUELLE ÉTAPE DU PROCESSUS SONT RENDUS CES ORDRES.

DEUX (2) ORDRES ONT DÉPOSÉ DES DEMANDES DE MODIFICATIONS À LEUR RÉGLEMENTATION POUR L'EXERCICE DE LEUR PROFESSION EN SOCIÉTÉ ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2014 ET LE 31 MARS 2015.

CES DEMANDES CONCERNENT DEUX (2) PREMIERS RÈGLEMENTS QUI ONT ÉTÉ PUBLIÉS, À TITRE DE PROJET, À LA *GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC*, SOIT CEUX DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC ET DE L'ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC.

P.1 150 NOMBRE DE RÈGLEMENTS OU DE MODIFICATIONS DE RÈGLEMENT ADOPTÉS PAR LES ORDRES, MAIS QUI SONT EN ATTENTE D'UNE DÉCISION DE L'OFFICE DES PROFESSIONS.

AU 31 MARS 2015, DE L'ENSEMBLE DES RÈGLEMENTS ADOPTÉS PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS AU COURS DE L'ANNÉE, VINGT-SIX (26) RÈGLEMENTS ÉTAIENT EN ATTENTE D'UNE DÉCISION DE LA PART DE L'OFFICE. DE CE NOMBRE, DIX (10) ONT ÉTÉ PUBLIÉS, À TITRE DE PROJET, À LA *GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC* ET SEIZE (16) SONT EN TRAITEMENT.

PARTIE 3

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ADRESSÉE EN 2015-2016 À L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

		PAGE
P2.1	POUR CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES, OU AUTRES RELEVANT DU MINISTÈRE POUR 2014-2015, INDIQUER: A) LA LISTE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN INDIQUANT LE POSTE QU'ILS OCCUPENT ET LEUR RÉMUNÉRATION; B) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉES OU QUI ONT VU LEUR MANDAT RENOUVELÉ EN INDIQUANT : LEUR NOM, LEUR TITRE, LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LEUR RÉMUNÉRATION ET LEUR CV ; C) C. LEUR FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE VOYAGE ET DE REPRÉSENTATION.	6
P2.2	LISTE DE TOUTES LES FORMATIONS (INCLUANT LES FORMATIONS CONTINUES ET CELLES MENANT À L'OBTENTION D'UNE CERTIFICATION OU D'UN DIPLÔME), CONFÉRENCES, ATELIERS, JOURNÉES D'ACTIVITÉS, SOMMETS, CONGRÈS OU AUTRES ACTIVITÉS AUXQUELLES ONT PARTICIPÉ LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT AU COURS DE L'ANNÉE 2014-2015. INDIQUER: A) LE LIEU ; B) LE COÛT ; C) LA OU LES DATES DE PARTICIPATION ; D) LE NOMBRE DE PARTICIPANTS ; E) LE NOM DE LA PERSONNE OU DE L'ORGANISME AYANT OFFERT L'ACTIVITÉ ; F) LE NOM DE LA FORMATION OU DE L'ACTIVITÉ.	8
P2.3	SOMMES DÉPENSÉES EN 2014-2015 (ET PRÉVISIONS POUR 2015-2016) PAR LE MINISTÈRE ET CHACUN DE SES ORGANISMES POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION. VENTILER SELON LA CATÉGORIE DE DÉPENSES, SOIT S'IL S'AGIT D'ACHAT DE LOGICIELS OU DE LICENCES, DE MATÉRIEL OU DE SERVICES PROFESSIONNELS (INTERNE, EXTERNE OU DU CSPQ).	11
P2.6	VENTILATION DÉTAILLÉE DE TOUTES LES COMPRESSIONS FINANCIÈRES RÉALISÉES ET À VENIR DES MINISTÈRES ET ORGANISMES DANS LE CADRE DU PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE POUR CHACUNE DES ANNÉES FINANCIÈRES 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 ET PRÉVISIONS POUR 2015-2016. FOURNIR ÉGALEMENT LE DÉTAIL DE TOUTE AUTRE DEMANDE DE COMPRESSIONS DU CONSEIL DU TRÉSOR AUPRÈS DU MINISTÈRE OU UN DE SES ORGANISMES. VENTILATION PAR ANNÉE, PAR MINISTÈRE ET ORGANISMES AINSI QUE PAR COMPRESSIONS RÉALISÉS ET À VENIR.	12
P2.7	LISTE ET COPIE DE TOUS LES SONDAGES EFFECTUÉS EN 2014-2015, EN INDIQUANT LES COÛTS, LE SUJET ET, LE CAS ÉCHÉANT, LA FIRME RETENUE POUR LE RÉALISER.	14
P2.9	LISTE DE TOUS LES FRAIS DE TRADUCTION ET DES DOCUMENTS TRADUITS POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DE SES ORGANISMES EN 2014-2015. FOURNIR LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS, LE NOM DES FIRMES RETENUES ET LES COÛTS.	15
P2.10	MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES POUR LA LOCATION, L'ACHAT, L'AMÉNAGEMENT, LA DÉCORATION ET LES TRAVAUX DIVERS EN RÉGIE ET/OU PAR SOUS-CONTRATS EN 2014-2015.	15

P2.11	POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES, CONSEILS, COMITÉS OU AUTRES QUI EN RELÈVENT, INDIQUER POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 : A) LA LISTE DE TOUS LES CONCOURS ET TIRAGES EFFECTUÉS ; B) LES PRIX REMIS AUX GAGNANTS DES CONCOURS ET DES TIRAGES, AINSI QUE LA VALEUR DE CES PRIX ; C) L'OBJECTIF VISÉ PAR LA TENUE DE CHACUN DES CONCOURS.	16
P2.12	POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, CONCERNANT LES CAMPAGNES DE PUBLICITÉ ET DE SENSIBILISATION, FOURNIR POUR 2014-2015 : A) LE NOM DE TOUTES LES CAMPAGNES; B) LES COÛTS DE CES CAMPAGNES; C) LE NOM DE LA FIRME OU DU PROFESSIONNEL RETENU POUR LA RÉALISER ; D) LES DATES DE DIFFUSION DE LA CAMPAGNE; E) LES OBJECTIFS VISÉS PAR CHAQUE CAMPAGNE.	17
P2.13	POUR 2014-2015, LA LISTE DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT OU DE SUBVENTIONS DU MINISTÈRE, LE MONTANT GLOBAL ALLOUÉ AU PROGRAMME, LA DIRECTION DU MINISTÈRE OU L'ORGANISME QUI EN A LA GESTION, EN INDIQUANT POUR CHACUN : A) LE NOM ET LA NATURE DES PROJETS QUI ONT OBTENU UN FINANCEMENT OU UNE SUBVENTION ; B) LE NOM DU OU DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES ; C) LE MONTANT QUI LEUR A ÉTÉ ACCORDÉ.	18
P2.21	COPIE DU PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE TRIENNAL EN INDIQUANT LES RÉALISATIONS FAITES EN 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015. INDIQUER ÉGALEMENT LES SOMMES AVANCÉES À CE JOUR AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE PAR LE FONDS DE SUPPLÉANCE DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE CERTIFICATION, ET CE, POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES IMPLIQUANT LE GOUVERNEMENT, SES MINISTÈRES ET ORGANISMES.	19
P2.23	POUR 2013-2014 ET 2014-2015, LE NOMBRE TOTAL D'ACCOMMODEMENTS QUI ONT ÉTÉ ACCORDÉS OU REFUSÉS POUR LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE OU DES ORGANISMES DÉPENDANT DU MINISTÈRE ET LA VENTILATION PAR TYPE D'ACCOMMODEMENT (HANDICAP, GROSSESSE, MOTIFS RELIGIEUX, ETC.)	20

- P2.1 POUR CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES, OU AUTRES RELEVANT DU MINISTÈRE POUR 2014-2015, INDIQUER:**
- A. LA LISTE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN INDIQUANT LE POSTE QU'ILS OCCUPENT ET LEUR RÉMUNÉRATION;**
 - B. LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉES OU QUI ONT VU LEUR MANDAT RENOUVELÉ EN INDIQUANT : LEUR NOM, LEUR TITRE, LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LEUR RÉMUNÉRATION ET LEUR CV ;**
 - C. LEUR FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE VOYAGE ET DE REPRÉSENTATION.**

N.B. : L’OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC RELÈVE DE LA MINISTRE DE LA JUSTICE ET RESPONSABLE DE L’APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES.

A) LA LISTE DES EMPLOYÉS AU 31 MARS 2015

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
ADAM	JULIE	P	AVOCATE
BARRETTE	FRANÇOIS	F	PRÉPOSÉ AUX RENSEIGNEMENTS
BERNARD	GABRIELLE	P	AVOCATE
BISSON	MARC-OLIVIER	F	TECHNICIEN EN DROIT
BOISSONNEAULT	LUCIE	P	AGENTE DE RECHERCHE, NIVEAU EXPERT
BOIVIN	STÉPHAN	P	AGENT D'INFORMATION
BOULET	JACQUES	P	ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS
CARRÉ	NANCY	F	TECH. ADMINISTRATION
CARRIER	DENIS	P	AGENT DE RECHERCHE
CHAILLEZ	UGO	P	AVOCAT
CHAUMEL	CHRISTINE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
CHOUINARD	MARIE-ÈVE	P	AGENTE DE RECHERCHE
DESJARDINS	CAROLINE	P	AVOCATE
DOIRON	ANNIE	F	TECH. ADMINISTRATION
DUCHARME	MICHEL	P	AGENT DE RECHERCHE, NIVEAU EXPERT
DUSABLON	DANIEL	P	ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS
FONTAINE	GABRIEL	P	AGENT DE RECHERCHE
GARNIER	ANTOINE	P	AVOCAT
GUÉVIN	ROXANNE	P	AGENTE DE RECHERCHE
HADIRI	MYRIAM	P	AGENTE DE RECHERCHE
HAMEL	GABRIELLE	F	TECHNICIENNE EN DROIT
HUNLÉDÉ	JEAN-LUC AYIKOÉ	P	AVOCAT
ISAMENE	M'BANZE ÉVELYNE	P	AGENTE DE RECHERCHE
LALONDE	FRANCINE	P	CONSEILLÈRE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, CL. 1
LAROSE	CARMEN	F	TECH. ADMINISTRATION, CL. 5
LAVOIE-SERGERIE	MARIE-FRANCE	P	AGENTE DE RECHERCHE
LEBLANC	GINA	P	AVOCATE, NIVEAU EXPERT
LEBREUX	FRANCE	P	AVOCATE, NIVEAU EXPERT
LESAGE	FRANCE	P	AVOCATE, NIVEAU EXPERT
LESSARD	DENIS	P	AGENT DE RECHERCHE
LÉTOURNEAU	SIMON-PIERRE	P	AGENT DE RECHERCHE
MARCOTTE	NADINE	P	AGENTE DE RECHERCHE
MARCOUX	CATHERINE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT
MICHAUD	CÉLINE	F	TECH. ADMINISTRATION
MORENCY	GEORGETTE	F	AGENTE DE SECRÉTARIAT

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
MOURA	CÉLINE	F	TECH. ADMINISTRATION
MOURA	DAVID	P	ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS
OUELLETTE	MÉLANIE	P	AGENTE DE RECHERCHE, NIVEAU EXPERT
PLANTE	YVES	F	TECH. ADMINISTRATION
PLOURDE-DUCHAINE	CATHERINE	P	AVOCATE
RICHARD	ALEXANDRE	F	AGENT DE BUREAU
ROUSSEAU	JEAN	P	AGENT DE RECHERCHE
ROUZIER	RALPH	P	AGENT DE RECHERCHE

LISTE DU PERSONNEL D’ENCADREMENT

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
CORNEAU	ODETTE	CADRE	DIRECTRICE DE LA RECHERCHE ET DE L'ANALYSE
COUTURE	GUYLAINE	CADRE JURIDIQUE	DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
GARIÉPY	ANDRÉ	CADRE	COMMISSAIRE AUX PLAINTES
LAFLAMME	JACQUES	CADRE	DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

LISTE DES TITULAIRES D’UN EMPLOI SUPÉRIEUR

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	FONCTION
DUTRISAC	JEAN PAUL	EMPLOI SUPÉRIEUR	PRÉSIDENT
GAGNON	CHRISTIANE	EMPLOI SUPÉRIEUR	VICE-PRÉSIDENTE

LISTE DES MEMBRES DE L’OFFICE (CONSEIL D’ADMINISTRATION) :

- JEAN PAUL DUTRISAC, PRÉSIDENT
- CHRISTIANE GAGNON, VICE-PRÉSIDENTE
- JAMES ARCHIBALD, MEMBRE
- CHRISTINE MONTAMAT, MEMBRE
- LOUISE POTVIN, MEMBRE

B. LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉES OU QUI ONT VU LEUR MANDAT RENOUVELÉ EN INDIQUANT : LEUR NOM, LEUR TITRE, LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT, LEUR RÉMUNÉRATION ET LEUR CV :

AUCUN

C. LEUR FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE VOYAGE ET DE REPRÉSENTATION

RÉUNIONS DE L’OFFICE (CONSEIL D’ADMINISTRATION) :

- FRAIS DE DÉPLACEMENT : 2 114 \$
- FRAIS DE REPAS : 847 \$

- P2.2 LISTE DE TOUTES LES FORMATIONS (INCLUANT LES FORMATIONS CONTINUES ET CELLES MENANT À L'OBTENTION D'UNE CERTIFICATION OU D'UN DIPLÔME), CONFÉRENCES, ATELIERS, JOURNÉES D'ACTIVITÉS, SOMMETS, CONGRÈS OU AUTRES ACTIVITÉS AUXQUELLES ONT PARTICIPÉ LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT AU COURS DE L'ANNÉE 2014-2015. INDIQUER:**
- A) LE LIEU ;**
 - B) LE COÛT ;**
 - C) LA OU LES DATES DE PARTICIPATION ;**
 - D) LE NOMBRE DE PARTICIPANTS ;**
 - E) LE NOM DE LA PERSONNE OU DE L'ORGANISME AYANT OFFERT L'ACTIVITÉ ;**
 - F) LE NOM DE LA FORMATION OU DE L'ACTIVITÉ.**

LIEU	TITRE DE L'ACTIVITÉ	ORGANISME	DATES	NBRE PERSONNES	COÛT TOTAL
QUÉBEC	36E ÉDITION DE LA JOURNÉE DE L'INFORMATIQUE DU QUÉBEC	RÉSEAU ACTION TI	2014-11-25	2	650,00 \$
MONTRÉAL	6E ÉDITION DE LA SEMAINE DES PROFESSIONNELS «LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : LES ORDRES SONT-ILS PRÊTS ?»	CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC	2014-10-16	4	661,00 \$
MONTRÉAL	7E COLLOQUE SUR L'INTERDISCIPLINARITÉ : QUAND PARTAGE D'ACTIVITÉS RIME AVEC CONFLIT INTERPROFESSIONNEL, PEUT-ON MIEUX FAIRE ?	COLLECTIF D'ORDRES PROFESSIONNELS	2014-11-06 ET 2014-11-07	2	1 000,00 \$
QUÉBEC	ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL CANADA-UNION EUROPÉENNE	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	2014-11-19	1	0,00 \$
QUÉBEC	ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE	MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION ET L'ÉNAF	2014-06-09 A.M. ET 2014-06-10	3	0,00 \$
EN LIGNE	ASP.NET WEBFORMS CONTROLS, NIVEAU INTERMÉDIAIRE (FORMATION EN LIGNE)	DEVEXPRESS		1	199,00 \$
QUÉBEC	COLLOQUE 2014 DU FORUM DES JEUNES DE LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE «COMMENT SE DÉMARQUER, PAR OÙ COMMENCER?»	FORUM DES JEUNES DE LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE	2014-05-22	4	520,00 \$
QUÉBEC	COLLOQUE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU SECTEUR PUBLIC	ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC	2014-06-06	1	147,00 \$
MONTRÉAL	COLLOQUE ET CONGRÈS DE RÉGLEMENTATION DU CANADA 2014	LE RÉSEAU CANADIEN DES ASSOCIATIONS NATIONALES DE RÉGLEMENTATION (RCANOR)	2014-10-28, 29, 30	3	1 800,00 \$
QUÉBEC	COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT (8 MODULES)	ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ENAP)	DU 30 OCT. 2014 AU 14 MAI 2015	1	2 150,00 \$
QUÉBEC	CONGRÈS ANNUEL 2014 DU BARREAU DU QUÉBEC «AU-DELÀ DES SOMMETS»	BARREAU DU QUÉBEC	2014-06-07	2	845,00 \$
MONTRÉAL	CONGRÈS INTERNATIONAL FRANCOPHONE DES RESSOURCES HUMAINES 2014	ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS	2014-10-21,22	1	1 150,00 \$
EN LIGNE	CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN ORDRE PROFESSIONNEL : DÉFIS À RELEVÉ EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE (FORMATION EN LIGNE)	ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS		1	30,00 \$
QUÉBEC	FORMATIONS OFFERTES AUX TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR (PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015)	MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF (SECRÉTARIAT AUX EMPLOIS SUPÉRIEURS)		2	1 400,00 \$

MONTRÉAL	DÉJEUNER-CAUSERIE «LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES UNIVERSITÉS»	LE CONSEIL DES RELATIONS INTERNATIONALES DE MONTRÉAL	2014-10-24	1	125,00 \$
EN LIGNE	DÉONTOLOGIE	ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS	2015-01-06	1	0,00 \$
QUÉBEC	DÎNER-CONFÉRENCE «REVUE ANNUELLE DE JURISPRUDENCE EN DROIT ADMINISTRATIF (2013-2014)»	BARREAU DU QUÉBEC	2014-04-24	1	50,00 \$
QUÉBEC	ÉCRIRE EFFICACEMENT	ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	2014-10-23, 24	1	797,00 \$
QUÉBEC	LES FIDUCIES	ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC	2014-04-15	1	147,00 \$
QUÉBEC	FORMATION AVANCÉE SUR LE DROIT ADMINISTRATIF	L'INSTITUT CANADIEN	2014-06-10	1	671,25 \$
OTTAWA	FORUM 2014 SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS	L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS (CAPLA)	2014-11-02, 3, 4	1	599,00 \$
QUÉBEC	GRAND ÉVÉNEMENT RESSOURCE HUMAINE DE LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE	ASSOCIATION DES CONSEILLERS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (ACGRH)	2014-04-30	1	150,00 \$
QUÉBEC	HORS SÉRIE 2014 POUR ADJOINTES ET SECRÉTAIRES	MANURI FORMATION	2014-04-25	1	495,00 \$
MONTRÉAL	JOURNÉE DE TRAVAIL PRÉPARATOIRE À LA TABLE RONDE ENTRE INGÉNIEURS CANADA ET LES QUATRE COMMISSAIRES PROVINCIAUX (ONTARIO, QUÉBEC, NOUVELLE-ÉCOSSE ET MANITOBA) LE 12 JANVIER 2015 ET TABLE RONDE LE 13 JANVIER 2015	INGÉNIEURS CANADA	2015-01-12 ET 2015-01-13	1	0,00 \$
MONTRÉAL	JOURNÉE THÉMATIQUE SUR LE DROIT DISCIPLINAIRE	L'INSTITUT CANADIEN	2014-06-11	4	2 685,00 \$
QUÉBEC	FORMATION SUR L'OUTIL DE RECHERCHE JURIS.DOC DÉBUTANT	SOQUIJ (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE)	2014-06-17	1	0,00 \$
EN LIGNE	LA COMMUNICATION EFFICACE : ÉVITER LES PERCEPTIONS ERRONÉES	BARREAU DU QUÉBEC	2014-10-28	1	134,00 \$
QUÉBEC	LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE ET LA LOI SUR LA POLICE	BARREAU DE QUÉBEC	2014-06-06 P.M.	2	80,00 \$
QUÉBEC	LA GESTION DES CLIENTS DIFFICILES	MANURI FORMATION	2014-06-03	1	355,50 \$
QUÉBEC	LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS D'OSBL	BARREAU DU QUÉBEC	2015-02-19 P.M.	2	226,00 \$
EN LIGNE	LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES AVOCATS FAIT PEAU NEUVE	BARREAU DU QUÉBEC		2	20,00 \$
EN LIGNE	LE LANGAGE CLAIR	BARREAU DU QUÉBEC		1	108,00 \$
EN LIGNE	LE SECRET PROFESSIONNEL, LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET LE DEVOIR DE LOYAUTÉ	BARREAU DU QUÉBEC		1	75,00 \$
MONTRÉAL	L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE	ACTI-COM	2014-06-03	6	1 585,00 \$
QUÉBEC	L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE	ACTI-COM	2014-05-13	8	2 150,00 \$
MONTRÉAL	L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE - ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (RÉDACTION DE RAPPORTS)	ACTI-COM	2014-06-16	3	895,00 \$
MONTRÉAL	LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS EN DÉONTOLOGIE, DROIT PROFESSIONNEL ET DISCIPLINAIRE	BARREAU DU QUÉBEC	2014-05-02	7	3 269,00 \$
QUÉBEC	L'ÉTHIQUE À L'HEURE DES MÉDIAS SOCIAUX ET INSTANTANÉS	BARREAU DU QUÉBEC	2014-11-06 A.M.	1	89,00 \$

QUÉBEC	L'OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ IMPOSÉE À L'AVOCAT N'EST PAS LIMITÉE À L'APPLICATION DU PRINCIPE DU SECRET PROFESSIONNEL	BARREAU DU QUÉBEC	2014-11-27 P.M.	2	202,00 \$
QUÉBEC	NORMES COMPTABLES DU SECTEUR PUBLIC : PRINCIPAUX CHANGEMENTS SURVENUS EN 2014	CONTRÔLEUR DES FINANCES	2014-12-10 A.M.	1	0,00 \$
EN LIGNE	PROGRAMME COURT DE PERFECTIONNEMENT EN FRANÇAIS ÉCRIT (3 DE 3) : RÉDACTION ADMINISTRATIVE (FORMATION À DISTANCE TELUQ)	TÉLUQ	DÉBUT SEPTEMBRE 2014	1	350,34 \$
EN LIGNE	PROGRAMME D'ACCUEIL GOUVERNEMENTAL (FORMATION EN LIGNE)	CENTRE DE LEADERSHIP ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	2014-04-17	1	0,00 \$
QUÉBEC	QUOI DE NEUF À SURVEILLER DANS LE MANUEL DE COMPTABILITÉ DU SECTEUR PUBLIC ?	ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC	2014-04-24 A.M.	1	73,50 \$
MONTRÉAL	RENDEZ-VOUS 2014 DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC «EXPERTS EN SANTÉ, SE DONNER LES MOYENS D'AVANCER»	ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC	2014-06-17	1	390,00 \$
QUÉBEC	RISQUES LIÉS À LA DONNÉE FINANCIÈRE	CONTRÔLEUR DES FINANCES	2015-03-12	1	0,00 \$
QUÉBEC	SAGIR : TEMPS, GAINS ET ABSENCES - VOLET RESPONSABLE DE L'ASSIDUITÉ	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	2014-05-12, 13	2	0,00 \$
QUÉBEC	SAGIR : TRANSITION L2 - VOLET RESPONSABLE DES DOSSIERS	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	2014-05-16	2	0,00 \$
QUÉBEC	SÉMINAIRE «L'ÉTHIQUE À L'ÈRE DE LA COMMISSION CHARBONNEAU»	INSTITUT CANADIEN D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	2014-04-25	2	250,00 \$
QUÉBEC	SÉMINAIRE SÉCURITÉ - CHECK POINT/ VICTRIX	EVENTBRITE	2014-09-19	1	0,00 \$
QUÉBEC	SOUTIEN AUX PROJETS D'ÉTUDES PERSONNELLES : PROGRAMME DE D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES	UNIVERSITÉ LAVAL		1	1 610,00 \$
QUÉBEC	SOUTIEN AUX PROJETS D'ÉTUDES PERSONNELLES : PROGRAMME DE D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES	UNIVERSITÉ LAVAL		1	1 700,00 \$
QUÉBEC	SURVIVRE À UNE CRISE DE CONFIANCE	INSTITUT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE QUÉBEC	2014-05-08	2	290,00 \$
QUÉBEC	UNE NOUVELLE TENDANCE EN GOUVERNANCE : ACCOMPAGNER LES ORGANISATIONS PRIVÉES ET PUBLIQUES VERS UNE GOUVERNANCE CRÉATRICE DE VALEURS	BARREAU DU QUÉBEC	2014-10-23	1	314,00 \$
EN LIGNE	WINFORMS CONTROLS, NIVEAU INTERMÉDIAIRE (FORMATION EN LIGNE)	DEVEXPRESS		1	199,00 \$

P2.3 SOMMES DÉPENSÉES EN 2014-2015 (ET PRÉVISIONS POUR 2015-2016) PAR LE MINISTÈRE ET CHACUN DE SES ORGANISMES POUR L’INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION. VENTILER SELON LA CATÉGORIE DE DÉPENSES, SOIT S’IL S’AGIT D’ACHAT DE LOGICIELS OU DE LICENCES, DE MATÉRIEL OU DE SERVICES PROFESSIONNELS (INTERNE, EXTERNE OU DU CSPQ).

INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION

RÉEL 2014-2015	
LOGICIELS	38 600 \$
MATÉRIEL	9 800 \$
SERVICES PROFESSIONNELS • INTERNE * • EXTERNE • CSPQ	361 300 \$
TOTAL	409 700 \$

*** LA DÉPENSE À L’INTERNE CORRESPOND À LA RÉMUNÉRATION DE 3 EFFECTIFS DE L’OPQ**

P2.6 VENTILATION DÉTAILLÉE DE TOUTES LES COMPRESSIONS FINANCIÈRES RÉALISÉES ET À VENIR DES MINISTÈRES ET ORGANISMES DANS LE CADRE DU PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE POUR CHACUNE DES ANNÉES FINANCIÈRES 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 ET PRÉVISIONS POUR 2015-2016. FOURNIR ÉGALEMENT LE DÉTAIL DE TOUTE AUTRE DEMANDE DE COMPRESSIONS DU CONSEIL DU TRÉSOR AUPRÈS DU MINISTÈRE OU UN DE SES ORGANISMES. VENTILATION PAR ANNÉE, PAR MINISTÈRE ET ORGANISMES AINSI QUE PAR COMPRESSIONS RÉALISÉS ET À VENIR.

VENTILATION DES COMPRESSIONS	2014-2015
Rémunération	-
Fonctionnement	253 500 \$
Total	253 500 \$

P2.7 LISTE ET COPIE DE TOUS LES SONDAGES EFFECTUÉS EN 2014-2015, EN INDIQUANT LES COÛTS, LE SUJET ET, LE CAS ÉCHÉANT, LA FIRME RETENUE POUR LE RÉALISER.

AUCUN

P2.9 LISTE DE TOUS LES FRAIS DE TRADUCTION ET DES DOCUMENTS TRADUITS POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DE SES ORGANISMES EN 2014-2015. FOURNIR LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS, LE NOM DES FIRMES RETENUES ET LES COÛTS.

NOM DE LA FIRME	Coût	DESCRIPTION
CENTRE DES SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	13 094 \$	RÈGLEMENTS DES ORDRES PROFESSIONNELS
RAFIC NAMMOUR	675 \$	RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014
JURICOM INC.	484 \$	LETTRES EN RÉPONSE À UN CITOYEN
BRISSON & SEDGWICK	1 627 \$	DIVERSES TRADUCTIONS REQUISES PAR LE COMMISSAIRE AUX PLAINTES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

P2.10 MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES POUR LA LOCATION, L'ACHAT, L'AMÉNAGEMENT, LA DÉCORATION ET LES TRAVAUX DIVERS EN RÉGIE ET/OU PAR SOUS-CONTRATS EN 2014-2015.

À LA SUITE DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI N° 17 EN MATIÈRE DE JUSTICE DISCIPLINAIRE, LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES A ÉTÉ MANDATÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC AFIN DE TROUVER DES LOCAUX POUR LE FUTUR BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE DES ORDRES PROFESSIONNELS. À CE JOUR, AUCUN COÛT N'A ÉTÉ ENGAGÉ.

P2. 11 **POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES, CONSEILS, COMITÉS OU AUTRES QUI EN RELÈVENT, INDIQUER POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 :**

- A) LA LISTE DE TOUS LES CONCOURS ET TIRAGES EFFECTUÉS ;**
- B) LES PRIX REMIS AUX GAGNANTS DES CONCOURS ET DES TIRAGES, AINSI QUE LA VALEUR DE CES PRIX ;**
- C) L'OBJECTIF VISÉ PAR LA TENUE DE CHACUN DES CONCOURS.**

AUCUN

P2. 12 **POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, CONCERNANT LES CAMPAGNES DE PUBLICITÉ ET DE SENSIBILISATION, FOURNIR POUR 2014-2015 :**

- A) LE NOM DE TOUTES LES CAMPAGNES;**
 - B) LES COÛTS DE CES CAMPAGNES;**
 - C) LE NOM DE LA FIRME OU DU PROFESSIONNEL RETENU POUR LA RÉALISER ;**
 - D) LES DATES DE DIFFUSION DE LA CAMPAGNE;**
 - E) LES OBJECTIFS VISÉS PAR CHAQUE CAMPAGNE.**
-

AUCUNE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ OU DE SENSIBILISATION

P2. 13 **POUR 2014-2015, LA LISTE DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT OU DE SUBVENTIONS DU MINISTÈRE, LE MONTANT GLOBAL ATTRIBUÉ AU PROGRAMME, LA DIRECTION DU MINISTÈRE OU L'ORGANISME QUI EN A LA GESTION, EN INDIQUANT POUR CHACUN :**

- A) LE NOM ET LA NATURE DES PROJETS QUI ONT OBTENU UN FINANCEMENT OU UNE SUBVENTION ;**
 - B) LE NOM DU OU DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES ;**
 - C) LE MONTANT QUI LEUR A ÉTÉ ACCORDÉ.**
-

PROGRAMME : FONDs D'APPUI À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

OBJET : LE FONDs D'APPUI À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE (FAMMO), CRÉÉ EN VERTU DU DÉCRET 241-2008 DU 17 MARS 2008, EST DESTINÉ À SOUTENIR DES PROJETS DES ORDRES ET DES ORGANISMES RÉGISSANT L'ACCÈS AUX MÉTIERS RÉGLEMENTÉS DE LA CONSTRUCTION ET HORS CONSTRUCTION, POUR FACILITER ET ACCÉLÉRER LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES PERSONNES FORMÉES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC ET QUI SE PORTENT CANDIDATES À L'EXERCICE D'UNE PROFESSION OU D'UN MÉTIER RÉGLEMENTÉ AU QUÉBEC.

DIRECTION OU ORGANISME QUI EN A LA GESTION : L'OFFICE GÈRE LE FONDs JUSQU'AU 31 MARS 2017.

FINANCEMENT ACCORDÉ EN 2014-2015 :

- **BÉNÉFICIAIRE : ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC**
- **MONTANT : 23 060 \$**
- **PROJET : COMPARAISON DE PROGRAMMES DANS LE BUT DE SIGNER DES ENTENTES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE. SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR 3 PROGRAMMES QUÉBÉCOIS ET 6 PROGRAMMES FRANÇAIS.**
-
- **BÉNÉFICIAIRE : ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC**
- **MONTANT : 5 872 \$**
- **PROJET : AJOUTER DE NOUVELLES OPTIONS DE DIPLÔMES D'ÉTUDES AUX ENTENTES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE ET COMPLÉTER DES ANALYSES DE COMPARAISON DE PROGRAMMES.**
-

P2.21 COPIE DU PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE TRIENNAL EN INDIQUANT LES RÉALISATIONS FAITES EN 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015. INDIQUER ÉGALEMENT LES SOMMES AVANCÉES À CE JOUR AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE PAR LE FONDS DE SUPPLÉANCE DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE CERTIFICATION, ET CE, POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES IMPLIQUANT LE GOUVERNEMENT, SES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

Plan triennal de l’OPQ tel que transmis au Secrétariat du Conseil du trésor :

RÉEL 2014-2015	
LOGICIELS	38 600 \$
MATÉRIEL	9 800 \$
SERVICES PROFESSIONNELS • INTERNE * • EXTERNE • CSPQ	361 300 \$
TOTAL	409 700 \$

* LA DÉPENSE À L’INTERNE CORRESPOND À LA RÉMUNÉRATION DE 3 EFFECTIFS DE L’OPQ

**P2.23 POUR 2013-2014 ET 2014-2015, LE NOMBRE TOTAL D’ACCOMMODEMENTS QUI ONT ÉTÉ
ACCORDÉS OU REFUSÉS POUR LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE OU DES ORGANISMES
DÉPENDANT DU MINISTÈRE ET LA VENTILATION PAR TYPE D’ACCOMMODEMENT (HANDICAP,
GROSSESSE, MOTIFS RELIGIEUX, ETC.)**

AUCUN